

à lire aujourd'hui...

les mots du jour d'octobre 2011 à mars 2012

L'actualité de l'orientation s'accélère. Or c'est un processus complexe ; afin d'en éclairer tous les aspects, nous vous proposons de les découvrir sous forme d'un lexique illustré.

Chaque mot reste une dizaine de jours en ligne, une visite régulière vous permet de vous familiariser progressivement avec tous les concepts et d'en mesurer les enjeux.

Si vous trouvez ce document intéressant, envoyez-le à tous ceux de votre connaissance qui sont concernés par l'orientation ; la rubrique continue sur notre site :

http://www.andcio.org/

consultez-la régulièrement, et conseillez-la à vos amis.

6 octobre 2011:

« droits d'auteur »

Aujourd'hui sort en librairie « *Orientation pour tous. Bien se former et s'épanouir dans son métier* », sous la direction de Jean-Robert Pitte, délégué à l'information et à l'orientation.

Question : à qui vont les droits d'auteur de cet ouvrage ? A Jean-Robert Pitte lui-même ? A la délégation à l'information et à l'orientation ? A une association de professionnels du conseil en orientation ? Si oui, laquelle des deux ? A une autre institution ? Si oui laquelle ?

Si vous n'êtes pas en mesure de trouver la réponse, poussez la porte d'un CIO, où un professionnel vous aidera à progresser dans la maîtrise de votre compétence à vous informer tout au long de la vie.

7 octobre 2011 : « orientation (1) »

« L'orientation ne parvient pas à faire coïncider aspirations individuelles et marché du travail. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *les sorties du système de formation* comparées avec les offres d'emploi au même instant.

Or les choix et les décisions se font avant chaque étape de formation, soit, selon les niveaux et les parcours, 2, 3, 5 ou 8 années voire plus avant l'entrée sur le marché du travail ; le marché du travail est différent entre le moment où l'individu choisit une formation, et le moment où il en sort.

10 octobre 2011:

« aphorisme (1) »

Ce mot désigne une formule brève énonçant une réflexion de portée générale ou l'essentiel d'une pensée; il n'est pas à confondre avec les « petites phrases », réflexions que s'échangent parfois ceux à qui leurs concitoyens ont confié des responsabilités.

« Il n'y a pas d'orientation, il n'y a que des preuves d'orientation. Ces preuves sont hautement variables selon le statut de celui qui parle : parents, jeunes, institutionnels, chefs d'entreprise, politiques ; à chacun sa preuve ! » Bob Poisson

12 octobre 2011:

« orientation (2) »

« Pour améliorer l'orientation, il faut une bonne information. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne le *choix* , et, de façon non dite, le choix que l'on voudrait voir faire par le destinataire de l'information.

Or l'information est l'un mais n'est qu'un des « *déterminants du choix* » ; et une information délivrée dans l'absolu ne peut que troubler un jeune envisageant par exemple un métier dans un secteur actuellement en crise, mais susceptible de recruter à la fin de la formation...

13 octobre 2011:

« label » (Qualité 1)

Selon les dictionnaires, il y a des divergences :

- a) Un label reconnaît à un produit ou à un service certaines caractéristiques ou une provenance ; il est destiné à créer de la confiance, *mais ce n'est pas une marque de qualité*.
- b) Un label est une marque apposée sur un produit pour en certifier l'origine, les composants, la conformité à un cahier des charges ; délivré par un organisme, *il garantit la qualité du produit ou du service*.

Origine : *label* ['leibl], mot anglais signifiant étiquette.

Un 13, date à éviter à l'avenir pour essayer de définir un mot...

14 octobre 2011:

« orientation (3) »

« A qualités scolaires égales, les enfants de cadres et d'ouvriers n'ont pas la même orientation. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne le choix de cursus.

Or il existe des filières prestigieuses, et d'autres moins ; c'est ainsi que les premiers choisiront plus volontiers l'entrée par une classe préparatoire aux grandes écoles, les seconds préfèreront commencer par un DUT (diplôme universitaire de technologie), pour se rassurer, et faire une école d'ingénieurs ensuite.

15 octobre 2011, la semaine des sciences s'achève, mais pas pour l'ANDCIO:

La pensée d'Archi m'aide à m'orienter (Principe) :

« Tout être humain plongé dans le changement reçoit une poussée de bas en haut, proportionnelle au volume de décisions nécessaires pour envisager ce changement. Cette poussée désignée généralement sous le nom de dynamique personnelle a pour unité de mesure le conseil, et pour lieu d'entretien des organismes comme les Centres d'Information et d'Orientation. » Archi, alias B.P.



16 octobre 2011:

La pensée d'Archi m'aide à m'orienter (Application 1)

« Tout être humain plongé dans un contexte d'orientation et de formation tout au long de la vie, reçoit des poussées en tous sens proportionnelles au volume des actions qu'ont l'intention de conduire l'Etat, les collectivités locales, les partenaires sociaux... L'enfer étant pavé de bonnes intentions, il est à craindre que toutes ces poussées ne s'annulent, ou, pire, ne déstabilisent l'être concerné, si ces initiatives ne font l'objet d'aucune coordination au niveau local. » Archi, alias B.P.

Lundi, le lexique habituel reprendra son cours ; à la fin de la semaine, Archi nous proposera deux nouvelles applications, illustrant cet adage : si les bons mots prêtent ...à rire, ils peuvent aussi donner ...à penser.

17 octobre 2011:

« orientation (4) »

« L'orientation dépend de l'offre de formation. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne **l'éventail des choix** , au sens *objectif* du terme, c'està-dire directement lié à la carte des formations.

En effet, toutes les formations n'existent pas partout, certains jeunes ou adultes acceptent de bouger, d'autres, pour des raisons sociales, économiques, personnelles ou familiales choisissent des formations de proximité.

18 octobre 2011:

« orientation (4bis) »

« En fait, mon orientation n'est pas celle que je voulais. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne **l'éventail des choix**, mais cette fois-ci au sens *subjectif* du terme, c'est-à-dire directement lié à la place qu'ils estiment être la leur dans la société.

En effet, les filières sélectives (à ne pas confondre avec les filières prestigieuses) existent ; or, certains jeunes *ne s'autorisent pas à les demander* ; nous sommes là une marche en dessous de la situation évoquée dans la définition précédente (orientation 3), où, par des parcours différents, différents élèves *parvenaient quand même au même but*.

19 octobre 2011:

« Mission » (Qualité 2)

« Il est nécessaire de définir les missions des services et de leurs composantes. »

Une mission est un texte qui décrit le **but**, la **raison d'être** d'une organisation, qui indique pourquoi la fonction existe.

Missing : mot anglais qui n'a rien à voir malgré la prononciation approchante, et signifiant « manquant, disparu sans laisser de traces ».

20 et 21 octobre 2011

Deux mots : « s'informer (1) »

« Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, [...] »

C'est ce que stipule la LOI du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Mais la diversité de l'information existe, et il n'est pas possible d'interdire l'accès du public à cette pluralité.

D'ailleurs apprendre à comparer les sources contribue à la maîtrise de la compétence « s'informer, se documenter » : rechercher, identifier, évaluer une source d'information est utile tout au long de la vie.

S' informer, s'orienter, se former, s'insérer, se promouvoir ne constituent pas une séquence linéaire; nous définirons ces termes, mais pour aujourd'hui, retenez que le mot essentiel est le « s' ».

22 octobre 2011 (suite du dimanche 16)

La pensée d'Archi m'aide à m'orienter (Application 2) :

« La poussée de bas en haut peut être facilitée par l'action de catalyseurs, groupés en raison de leurs propriétés analogues, sous le terme de « guidance ». Ces catalyseurs peuvent être mis en œuvre par tout intervenant intéressé, cependant, leur usage inconsidéré peut perturber la poussée. Par décret du 25-08-2011, les DCIO « s'assurent de la cohérence des actions (…) et analysent les résultats ». Archi, alias B.P.

Voir notre article à propos de ce décret dans notre

lettre n° 39 (lien: http://www.andcio.org/spip.php?article245)

23 octobre 2011

La pensée d'Archi m'aide à m'orienter (Application 3):

Les principes physiques appliqués au genre humain ne sont pas toujours très parlants. Cependant l'image d'Archimède dans sa baignoire est intéressante, semblable en bien des points à celle d'un homme plongé dans les incertitudes et les doutes du monde actuel.

Notre ami Archi, lointain cousin du célèbre grec, pense que l'eurêka de l'orientation est ce qui est nécessaire et suffisant à l'homme moderne pour pouvoir flotter et voguer vers le cap de son choix. La légendaire poussée de bas en haut est un symbole abusif mais efficace : le lecteur pourra se reporter avec profit au principe de la pensée d'Archi. (*voir le 15 octobre*) Archi, alias B.P.

24 octobre 2011

un seul mot : « informer (1) »

« Il faut informer certains élèves de l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes via Internet » ; « Personne ne m'a informé! »

Dans « *s'informer* » (les deux mots des 20 et 21 octobre), **l'acteur** est celui qui **s'**informe ; dans « *informer* », l'acteur est celui qui informe, souvent sur ce qu'il considère lui-même comme étant le plus important.

« Etre informé » (ou ne pas l'être), symbolise l'adoption d'une tournure passive.

Chaque information représente donc, dans le cas le plus favorable, le point de vue de celui qui la produit ; il convient d'accompagner les élèves et leurs parents, les étudiants, les jeunes adultes (et les moins jeunes) pour leur permettre de se forger leur propre point de vue.

25 octobre 2011

« orientation (5) »

« Les profs vont s'occuper de l'orientation. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne la définition du **parcours de formation**, fondé sur le pronostic de réussite dans telle ou telle filière. (*voir aussi « orientation (3) »*)

Ils le font depuis longtemps d'ailleurs ; cependant la confusion est parfois entretenue avec *le conseil en orientation*.

26 octobre 2011:

« orientation (5bis) »

« Quelle orientation pour les élèves en difficulté ? »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne la recherche d'un parcours de formation.

Ce parcours peut commencer par un dispositif de remotivation, si le jeune n'a plus le désir d'apprendre ; et ceci dès le collège, ou à l'issue du collège, ou après un abandon prématuré.

L'instruction interministérielle du 22-4-2009 sur la *Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire* institutionnalise l'activité menée en continu, notamment par les CIO, depuis une trentaine d'années.

27 octobre 2011:

« L'assurance qualité » (qualité 3)

« Art. L. 6123-3.- Le délégué à l'information et à l'orientation est chargé [...] d'établir des normes de qualité pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation ; » LOI du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

La certification est le plus haut degré d'assurance qualité, mais elle émane de l'industrie, et, malgré des aménagements de la certification ISO 9001 depuis la version 2000, la qualité s'applique essentiellement à des procédures, autour de la notion de norme.

Cependant des essais concluants existent, comme la marque « NF services », qui s'applique aux services à la personne, et, dans l'Education nationale, les labels « GretaPlus » et « lycée des métiers ».

28 octobre 2011:

« L'assurance qualité » (qualité 3, suite)

Le label « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers » est attribué par le préfet de région après avis du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP). *Cf le Décret du 4 mai 2011*

Dans la certification c'est *une tierce partie* qui donne une assurance écrite qu'un produit, une organisation, un processus, un service ou un personnel est conforme à des exigences spécifiées dans un référentiel.

Or les collectivités territoriales et l'Etat peuvent être liés à certaines structures candidates au label, notamment au travers de financements ou de subventions ; des documents techniques, et pourquoi pas un référentiel, pourront garantir la transparence dans l'attribution du label.

29 octobre 2011:

« L'assurance qualité » (qualité 3, fin)

Le sourire de fin de semaine à propos du logotype « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers » :

descriptif et analyse (lien: http://www.andcio.org/spip.php?breve49)

Le clou de l'été (pour accrocher le label au mur)

Il s'en passe des choses en juillet-août. Avec la parution au JO du 6 août 2011 de l'arrêté du 25 juillet 2011 définissant le logotype associé au label national « Orientation pour tous - Pôle information et orientation sur les formations et les métiers » prévu à l'article R. 6111-2 du code du travail, nous en savons donc un peu plus sur la mise en œuvre de la labellisation : les organismes qui respecteront le cahier des charges prévu par la réglementation seront signalés par un logotype qui symbolise toute la complexité de l'orientation.

Il figure un tourniquet bleu de 4 flèches orientées parallèlement aux 4 points cardinaux ; ce tourniquet se dédouble et, devenant rouge, opère une rotation de 45° à gauche. Le tout sur un fond blanc .

Le bleu est la couleur des océans, des fleuves et du ciel. Il symbolise le courage. En termes d'orientation, il représente les horizons lointains, les désirs, et une certaine détermination à les réaliser.

Le rouge est synonyme de joie et de fêtes. Il symbolise l'énergie. Il est vrai que l'orientation est rarement triste, elle transcende les rêves bleus ; mais pour cela elle nécessite motivation soutien, accompagnement pour s'élever dans les niveaux d'instruction et accéder à l'une des trois marches du podium : 100 %, 80 %, 50 %.

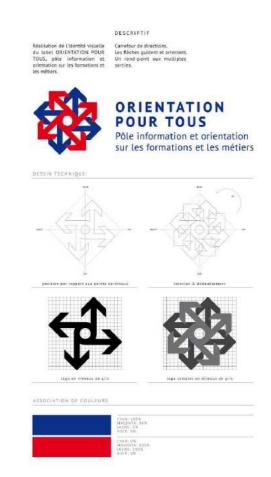
Le blanc évoque la paix, la pureté et la connaissance. Mais c'est aussi la couleur du deuil. Il symbolise la cruauté, chaque fois que l'on fait un choix, d'avoir à abandonner ce qu'on ne choisit pas. Le blanc est associé à la caste la plus élevée ; il allie ambition, résilience, habileté de ceux qui aspirent à faire partie de l'élite républicaine.

La rotation à gauche du tourniquet, que ceux qui ont un SPE (1) faible pourraient interpréter comme un signe de mauvais augure, ne doit pas détourner l'ensemble du public de pousser la porte du service labellisé, bien au contraire

Quand aux professionnels de l'orientation, dans les circonstances présentes et dans l'avenir proche, ils ne devront leur survie que s'ils maîtrisent la compétence suprême : savoir rester zen.

Z.A

(1) SPE: sentiment personnel d'efficacité, à ne pas confondre avec SPE, service public de l'emploi.



3 novembre 2011

« polysémie (1) »

L'homonymie désigne des mots différents, mais qui s'écrivent ou se prononcent de la même façon, ou les deux, comme la conjonction « car » et le nom « car », véhicule à énergie scolaire ; la polysémie caractérise un mot qui a des sens différents, mais qui conservent néanmoins une petite part de signification en commun. Seul le contexte permet de déterminer le sens précis.

Le mot « orientation » correspond bien à cette définition comme en témoignent les mots des 7, 12, 14, 17, 18, 25 et 26 octobre, et ce n'est pas fini...

4 novembre 2011

« polysémie (2) »

« [...] les uns contre les autres, On vit, [...] on se cajole On se comprend... » chanson

La polysémie peut témoigner d'un appauvrissement du langage et l'appauvrissement du vocabulaire va de pair avec la perte des repères : dans un groupe fermé, 400 mots suffisent pour exprimer des sensations mutuelles ; un mot peut même avoir un sens et son contraire, c'est mortel!

Quand un individu quitte un de ces groupes, 400 mots ne suffisent plus, on ne se comprend pas, on peut ainsi se retrouver les uns contre les autres, et ça peut être mortel...

7 novembre 2011

« polysémie (3) »

« Je n'ai jamais rien compris à l'orientation! »

Quand des professionnels de l'orientation se rencontrent, qu'est-ce qu'ils se racontent ? Des histoires d'orientation, bien sûr, et ils se comprennent entre eux, pour sûr.

Mais, à l'instar des jeunes de banlieue décrits par Alain Bentolila, ils se mettent parfois « *en situation d'insécurité linguistique* » quand ils s'adressent à des profanes.

Cette rubrique s'adresse au public, pour lui permettre de mieux comprendre les écrits. En situation de communication directe, il ne faut pas hésiter à interpeller son interlocuteur pour être bien sûr de l'avoir compris.

8 novembre 2011

« implicite » (polysémie 3bis)

« Un bon conseil : ne parlez plus d'orientation. » Z.A.

Ce qui est implicite n'est ni dit ni écrit, mais on pense que ce sera compris quand même. Or ça ne marche pas toujours, et un malentendu peut rompre le lien de confiance, toujours ténu, entre le public et le professionnel de l'orientation.

Cette rubrique s'adresse aussi aux professionnels, pour leur permettre de mieux faire comprendre les faits précis en employant, plutôt qu'un mot générique, les mots justes dont la liste s'égrène ici chaque jour.

« orientation (6) »

« Eviter l'orientation par l'échec. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *les déterminismes sociaux ou scolaires* qu'il convient d'identifier afin d'en éviter, ou tout au moins d'en limiter les effets.

Aux déterminismes sociaux s'ajoutent de plus en plus les difficultés économiques des familles ; et dans un contexte où près de 10 % de la population active est en fait à la recherche d'un emploi, certains élèves se projettent directement vers le non-emploi, et adaptent à ce non-objectif des comportements de non-apprentissage, parfois depuis le plus jeune âge.

Voir aussi « orientation (4bis) » et « orientation (5bis) »

10 novembre 2011

« informer (2) »

« Accompagner les élèves et leurs parents, les étudiants dans la maîtrise de l'information [...] [avec] un accompagnement renforcé pour les publics les plus fragiles. » note de cadrage de l'éphémère projet FORCES de l'éphémère Haut commissariat à la jeunesse.

Pourquoi est-il nécessaire d'accompagner le public ? Qu'est-ce que maîtriser l'information (du point de vue du public) ?

La diversité de l'information existe, et il est impossible de limiter l'accès du public à cette pluralité.

Il est évident par ailleurs qu'informer, c'est influencer, comme le suggèrent les propositions de ceux qui affirment que pour bien orienter les jeunes, il faut leur donner la « bonne » information, sans doute la leur.

Voir aussi « orientation (2) » et « informer (1) »

14 novembre 2011

« s'informer (2) »

- « [..] éviter la démultiplication des documentations et sites partiellement redondants. » note de cadrage de l'éphémère projet FORCES de l'éphémère Haut commissariat à la jeunesse.
- « 6. Les compétences sociales et civiques B. Se préparer à sa vie de citoyen Capacités

Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose : — savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage ; — savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité ; — apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique l'information et la mettre à distance ; — savoir distinguer virtuel et réel ; — être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ; — savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes). » Décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

La diversité de l'information existe, et il est heureux que le public puisse accéder à cette pluralité.

D'ailleurs comment pourrait-on exercer l'esprit critique des élèves s'ils ne disposaient que d'une information unique ?

Voir « informer (2) », (à suivre, pour les travaux pratiques)

- « s'informer (3) », « s'orienter (1) », « s'insérer (1) » ça se complexifie
- « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson » *Confucius*

Pour votre première leçon de pêche, écrivez « *formation assistant service social* » dans la fenêtre de votre moteur de recherche favori, et observez les réponses.

Les réponses reflètent les valeurs, les objectifs, l'identité de chaque rédacteur : « intervient auprès des personnes en souffrance » ; « est force de propositions pour la conception des politiques sociales développées par son employeur » ; « il faut plutôt parler d'assistante sociale, car 95 % sont des femmes (on m'avait pourtant appris qu'un homme suffisait pour que le masculin l'emporte) » ; certaines écoles décrivent leur candidat idéal, d'autres reproduisent de façon austère décrets et arrêtés sur le concours, le programme, le diplôme, la profession...

Chacune de ces informations est très riche d'enseignements pour le jeune qui devra successivement s'orienter vers l'une des écoles (où alternativement il se concentrera sur la théorie et s'ouvrira sur la pratique) et s'orienter vers l'un des postes de travail disponibles.

Et si notre apprenti pêcheur ne possède pas tout au long de sa vie d'élève, d'étudiant, de travailleur une capacité qui n'est citée par personne : l'accommodation, il risque le décrochage.

Voir « s'informer (2) » (à suivre encore)



Petit ruisseau dans les Vosges (Z.A.)

16 novembre 2011

- « marché caché » « s'insérer (2) » à ne lire que si le calcul mental ne vous prend pas la tête
- « Pôle Emploi représente 15 % du marché de l'emploi, les autres emplois se trouvent sur le marché caché. » les informations de ce début de semaine

Le marché ouvert est celui des offres d'emploi visibles dans les agences Pôle Emploi, les agences d'intérim, dans les journaux nationaux, locaux ou spécialisés ou sur pole-emploi.fr et autres sites.

Le marché caché est celui des offres d'emploi audibles par le « bouche à oreille » dans le voisinage, dans le réseau familial, relationnel ou professionnel. C'est aussi l'offre de services exprimée par le candidat lui-même via la presse, les sites, les candidatures spontanées voire le contact direct en regard de besoins réels mais non formalisés par les employeurs.

Avant la mise en place de Pôle Emploi, qui s'est réalisée en période de baisse des offres et d'augmentation brutale du chômage, l'ANPE, avec 220 000 offres, drainait 30 à 40 % du marché; affirmer que les 275 000 offres de Pôle Emploi représentent maintenant 15 % du marché revient à dire que l'ensemble du marché aurait triplé en deux ans et demi, passant de 600 000 à 1 800 000 !

Il ne faut croire ni au miracle, ni à tout ce qu'on entend à la radio.

- « objectivité (1) » « s'informer (4) »
- « ONISEP : office national d'information sur les enseignements et les professions. »

Comme son nom l'indique, l'ONISEP met à la disposition du public les informations et la documentation sur les formations et les métiers ; il conçoit aussi des outils à l'attention des établissements et des équipes pédagogiques.

Ce *service public* accomplit la prouesse de présenter ces informations de façon descriptive, complète mais vivante, à lire ou à voir, interactive, toujours ouverte et incitative à d'autres explorations.

A côté des autres sources évoquées précédemment, l'ONISEP constitue donc une référence. voir « informer (2) », « s'informer (2) », « s'informer (3) »

18 novembre 2011

« orientation (7 et 8) »

« Depuis la loi de 1989, ce sont les chefs d'établissements qui sont responsables de l'orientation. »

Dans ce contexte le mot orientation désigne le *programme d'information, d'orientation et de préparation à l'insertion* que le chef d'établissement présente au conseil d'administration ; ce programme, lié au projet d'établissement et incluant le PDMF (programme de découverte des métiers et formations) est défini avec la collaboration des conseillers d'orientation psychologues.

C'est aussi le chef d'établissement qui prend les *décisions d'orientation*, en fonction des vœux des familles et des propositions du conseil de classe; en cas de désaccord, la famille peut faire appel.

Le chef d'établissement est l'un des très nombreux acteurs de l'orientation. Pour connaître les autres, voyez notre article :

Qui fait quoi ? (lien: http://www.andcio.org/spip.php?article114)

21 novembre 2011

- « **du** (1) » « s'insérer (3) »
- « Je me passerai bien du travail que j'ai à faire en plus à la maison. » s'exclament fréquemment les femmes actives.
- « du » est un article contracté, mis pour « de le »

En 2010 (source INSEE), dans la tranche d'âge 25-49 ans, 95 % des hommes et 84 % des femmes appartiennent à la population active (occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi).

à suivre

- « **du** (2) » « s'insérer (4) »
- « Si on veut manger du pain, il faut le gagner à la sueur de son front. » dicton d'autrefois
- « du » est un article partitif : on ne mange pas tout le pain, mais seulement une partie.

Quand un jeune se lance à la recherche *du* travail (article contracté) qui conforterait son insertion sociale, on lui propose souvent *du* travail (article partitif) : une fraction d'emploi, avec une fraction de salaire (temps partiel, CDD, intérim, extras, saisons...).

La part des emplois durables parmi les offres collectées par Pôle Emploi est de 4 sur 10 ; définition de l'emploi durable : contrat de plus de 6 mois.

La première insertion est véritablement source de déconvenues pour la plupart des jeunes. Cela ne va mieux qu'au-delà de 25 ans, voir « du (1) »

Voir aussi « marché caché »

23 novembre 2011

Vous avez dit « psy (1) » : « psychiatre »

Le psychiatre est un *médecin*, titulaire d'un doctorat en médecine. Après 6 années d'études communes en médecine, il a suivi 4 ans de spécialisation en psychiatrie.

Les troubles physiques touchent le corps, les organes, leur état, leur fonctionnement ; les troubles psychiques, ou mentaux, concernent l'esprit (aspects conscients et inconscients, fonctionnement de la pensée, émotions, conséquences sur le comportement...) en association ou non à des troubles physiques.

à suivre

24 novembre 2011

Vous avez dit « psy (2) » : « psychologie »

La psychologie est l'étude scientifique de la vie mentale.

En France, on associe couramment la psychologie à la *maladie* mentale, et par contagion ou réaction, on en vient à avoir peur des psychologues!

Au delà de la psychopathologie, la psychologie clinique et de la santé elle-même peut s'adresser à toute personne ; les autres champs sont très variés : développement (enfance, adolescence, vieillissement), cognition (langage, mémoire, raisonnement, apprentissage...), travail (organisation, recrutement, carrière), lien avec les aspects sociaux et interculturels (interaction entre individus ou dans les groupes), etc.

à suivre

Vous avez dit « psy (3) » : « psychologue »

La psychologie s'intéresse à des champs d'étude très variés et contribue à de nombreuses formations; mais **n'importe qui ne peut pas se dire psychologue**: pour cela il faut, conformément à la loi du 25 juillet 1985, posséder un diplôme ou une attestation autorisant *l'utilisation professionnelle du titre de psychologue*.

La loi protège ainsi les usagers qui sont souvent en situation de faiblesse, et qui pourraient être victimes d'abus ou de dérives.

En France, ces titres correspondent au niveau Master (bac+5) et ne peuvent être délivrés que par les universités, le CNAM et deux établissements privés.

Bien sûr, tous les psychologues ne font pas la même chose ; en fonction de leur formation, ils exercent divers métiers dans le secteur public, privé ou sont installés à leur compte.

Le public peut s'assurer de leur qualité de psychologue en consultant la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) ou en leur demandant leur numéro ADELI (Automatisation DEs LIstes).

à suivre

28 novembre 2011

« parties prenantes » (qualité 4)

« Avant de décider, nous avons consulté toutes les parties prenantes. »

Au moyen âge, *la* partie prenante était une personne de confiance qui *prenait* en dépôt une somme d'argent en attendant le dénouement d'une affaire.

Aujourd'hui, *les* parties prenantes sont tous ceux qui portent de l'intérêt à une organisation, à ses activités et à leur réalisation.

Et en termes d'orientation cela fait beaucoup de monde ; il y a les acteurs directs énumérés dans le mot du 18 novembre « orientation (7 et 8) » et les autres : les personnels des services, les acteurs de l'enseignement et de la formation, les bénéficiaires, élèves, parents, stagiaires, salariés, chercheurs d'emploi, employeurs, décideurs, élus, financeurs, collectivités territoriales, Etat, …en un mot, tous les citoyens à un moment ou un autre, tout au long de leur vie.

Est-ce à dire que pour ne mécontenter personne, on ne peut plus rien décider ? Bien au contraire, mais on ne peut plus prendre une décision de façon unilatérale, en ignorant les liens avec les autres parties.

C'est la rançon du passage du singulier au pluriel, de la féodalité à la démocratie.

voir « orientation (7 et 8) »

« numerus clausus »

« Le nombre des étudiants en médecine, fixé par un numerus clausus, sera augmenté en 2012. » *les informations*

Toutes les formations professionnelles comportent des capacités d'accueil limitées, en raison notamment du nombre de postes de travail ; mais pour un atelier ou une salle de 12 postes, on peut accueillir 24 ou 36 personnes.

Le numerus clausus, « *nombre fermé* », ne porte pas sur les possibilités d'accueil pédagogique, il désigne la limitation du nombre *de candidats* : en médecine, ce nombre, pour la France entière, était de 8700 dans les années 1970 ; il est descendu à 3700 au milieu des années 1990, pour s'établir à 7400 ces trois dernières années.

Il y a 20 ans nous étions jeunes et bien portants, aujourd'hui les conditions économiques et le vieillissement de la population s'accompagnent de pathologies nouvelles, dans le même temps où de nombreux médecins, notamment des spécialistes, partent en retraite.

Dans 9 à 11 ans, des médecins un peu plus nombreux sortiront des facultés.

Vale!

(« Porte-toi bien! », les romains se tutoyaient et utilisaient cette formule pour terminer leurs lettres)

30 novembre 2011

« parole »

Comme vous le savez, ce vendredi 2 décembre ont lieu l'assemblée générale et la journée d'étude de l'ANDCIO; en raison de la préparation et du déroulement de ces manifestations, notre prochain rendez-vous aura lieu lundi.

Mais comme vous êtes de plus en plus nombreux à lire notre rubrique, le mot du jour saisit cette occasion pour vous donner la parole :

Qui êtes-vous ? En quoi êtes-vous concerné par l'orientation ? Quel intérêt portez-vous à cette rubrique ?

Utilisez le lien « Répondre à cet article » tout au bas de cette page, pour le faire savoir :

(lien: http://www.andcio.org/spip.php?page=forum&id_article=255)

5 décembre 2011

Vous avez dit « psy (4) » : « psychotechnique (1) »

Se dit des tests permettant de mesurer les aptitudes, les intérêts d'un individu ; leurs domaines d'application les plus fréquents sont l'orientation (on entend parfois l'expression « tests d'orientation »), et le recrutement. Ils se caractérisent en général par un grand nombre de questions.

Les tests projectifs (dits aussi parfois « de personnalité ») utilisent un moyen, comme les célèbres taches d'encre, ou le dessin, pour susciter ou faciliter l'expression de personnes souffrant ou non de troubles.

Il existe une grande variété de supports correspondant aux diverses approches.

à suivre

6 décembre 2011

Vous avez dit « psy (5) » : « le mystère des tests » « psychotechnique (2) »

« On ne sait pas ce qu'il y a dans les tests » ; « J'ai peur de ne pas savoir répondre »

Un test fiable a été construit pour garantir certaines caractéristiques : validité (interne : il mesure bien ce qu'il est censé mesurer, externe : il est pertinent ou non de l'utiliser dans telle ou telle circonstance) ; fidélité (il donne les mêmes résultats dans le temps, ou qu'un autre test équivalent) ; étalonnage (résultats rapportés à une population de référence : sexe, âge, autres caractéristiques socioculturelles...) ; consignes rigoureuses de passation et de correction. Sa fiabilité repose aussi sur la spontanéité des réponses.

Certains éditeurs n'acceptent une commande de tests que si elle est accompagnée d'une attestation de la qualité de psychologue de l'utilisateur.

Les « tests » proposés dans les magazines féminins doivent donc rester dans la sphère des loisirs.

On ne peut pas non plus en quelques clics via internet déterminer un Q.I. ou une vocation professionnelle. Mais on peut le prétendre.

Voir aussi « informer (2) »

7 décembre 2011

Vous avez dit « psy (6) » : « psychotechnique (3) »

« Cet élève a du mal à apprendre, il faudrait lui faire passer des tests. » ; « Je ne veux pas qu'on fasse passer des tests à mon enfant. » ; « Est-ce qu'il y a des tests pour savoir si mon enfant peut sauter une classe ? » ; « Bonjour, je ne sais pas ce que je veux faire, et on nous a dit qu'au CIO on pouvait passer des tests d'orientation. » les enseignants, les parents, les élèves

Pour faire passer des tests psychotechniques à des élèves mineurs, une autorisation des parents est obligatoire ; cela les alerte et parfois les inquiète ; un entretien avec le psychologue scolaire à l'école, ou, à partir du collège, avec le conseiller d'orientation psychologue (COP) permet de les informer et de les rassurer.

Une difficulté scolaire n'est pas nécessairement synonyme de handicap; et quelle que soit la cause, il est préférable de rechercher une solution que de laisser l'élève qui ne réussit pas dans la souffrance (les signes et manifestations de la souffrance peuvent être très variés – apathie, agitation, absentéisme...).

Dans tous les cas, c'est au psychologue qu'il appartient de **choisir** les tests en fonction du contexte et de la situation individuelle ; c'est aussi lui qui est qualifié pour **restituer** les résultats à l'élève et à ses parents, en mettant ces résultats en relation avec les autres éléments. Il peut aussi choisir de ne pas utiliser de tests.

Voir aussi « psy (2, 3, 4 et 5) »

« orientation (9) »

« Les projets des établissements doivent comporter un volet orientation. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *la contribution de chaque acteur* au programme d'information, d'orientation et de préparation à l'insertion de l'établissement.

Les acteurs peuvent être internes à l'établissement (professeurs, dont le professeur principal et le professeur de documentation, le conseiller principal d'éducation), à l'éducation nationale (médecin scolaire, infirmière, assistant(e) de service social, conseiller d'orientation psychologue), ou externes (éducateurs, représentants d'établissements de formation, représentants du monde socio-économique, conseillers à l'emploi...).

Les intervenants contribuent à des objectifs dont l'ensemble constitue le projet.

Voir aussi « orientation (7 et 8) »

9 décembre 2011

« orientation (10) »

« Les projets des établissements s'appuient sur l'analyse de l'orientation. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *les indicateurs*. Un indicateur est le rapprochement entre deux données, par exemple, une caractéristique des élèves à l'entrée dans un cycle d'études, et un taux d'orientation à la sortie.

Les indicateurs se déclinent à l'échelle nationale, académique, départementale jusqu'au niveau du basin d'éducation et de l'établissement.

Il existe malheureusement une grande réticence à transformer des comportements ou des attitudes en chiffres, alors que la quantification permet l'analyse : une prise en charge « neutre » des élèves aboutit nécessairement à des écarts ; on peut ne pas (vouloir) les observer et ne rien faire, mais si on analyse les indicateurs, on peut alors apporter des mesures correctives pertinentes.

Voir aussi « orientation (3) » à suivre

12 décembre 2011

« orientation (11) »

« L'orientation, c'est un vrai parcours du combattant. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne les *procédures*, c'est-à-dire les diverses démarches à effectuer jusqu'à l'inscription dans une formation. La 3^e et la 2^{nde} générale et technologique sont les principaux paliers d'orientation : ceci ne veut pas dire que ce sont des classes au cours desquelles il faut commencer à réfléchir ; bien au contraire, en cours de l'année, ce sont des choix qu'il faut faire pour l'année suivante.

Les procédures rythment administrativement l'expression de ces choix.

Depuis 1972, la parole est donnée **en premier lieu** à la fin du 1^{er} trimestre aux familles qui expriment les *intentions*; suit une période de dialogue avec le professeur principal, qui aboutit à la fin du 2^e trimestre aux *propositions* du conseil de classe, parfois différentes des intentions de départ; la famille formule des $v \alpha u u u$ en accord ou non avec ces propositions; en cas de désaccord, un entretien est prévu avec le chef d'établissement qui prend à la fin du 3^e trimestre la *décision* d'orientation (une commission d'appel tranche, si le désaccord persiste).

Toutes les candidatures sont alors transmises aux rectorats et inspections académiques qui procèdent à l'*affectation*; dernière démarche pour les familles, en général début juillet : les chefs d'établissement d'accueil procèdent à l'*inscription* des élèves affectés ; l'inscription n'est pas automatique.

Si le mode de formation choisi est l'apprentissage, il appartient à la famille de rechercher une entreprise avec laquelle elle signera un *contrat* prévoyant l'inscription dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Dans tous les cas, des conseils peuvent être demandés dans les CIO. à suivre

« orientation (12) »

« L'orientation ne permet pas d'accueillir tout le monde. »

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *les capacités d'accueil*, c'est-à-dire le nombre limité de places dans certaines sections, notamment pour les formations professionnelles qui comportent des postes de travail.

Lorsqu'il y a plus de candidats que de places, on affecte les meilleurs dossiers. Les autres candidats sont inscrits en liste supplémentaire, ils ne pourront être affectés que s'il y a des désistements ; ils peuvent aussi être affectés sur leur 2e ou 3e vœu.

Bizarrement, ce sont toujours les mêmes sections qui sont très demandées, alors que pour certaines d'entre elles, les débouchés sont limités ; d'autres sections, offrant des possibilités de poursuites d'études et d'insertion intéressantes sont au contraire délaissées !

voir aussi « numerus clausus » et « orientation (11) » à suivre

14 décembre 2011

« représentation »

« Un menuisier, c'est quelqu'un qui fait des meubles. » définition erronée, mais courante (c'est l'ébéniste qui fabrique les meubles, encore qu'aujourd'hui on appelle meuble un ensemble de planches sciées qu'il appartient à l'acheteur de monter, de poncer, de vernir...)

La plupart des choix sont guidés par *l'idée* que l'on se fait de ce que l'on choisit. C'est cette idée que l'on appelle représentation (sous-entendu : mentale).

Une représentation est une construction de l'esprit : dans le meilleur des cas, l'élève a observé un professionnel, ou a pu avoir un entretien avec lui ; de cette réalité, pour un certain nombre de raisons, il ne retient pas tout ; par contre, il y ajoute des éléments qui peuvent être des informations qu'il tient d'ailleurs, ou des espérances : quand je ferais ce métier je me mettrai à mon compte, je serai indépendant ou je gagnerai plus d'argent... Une représentation peut être fausse, mais elle a pour autre caractéristique d'être solide.

On pense que l'orientation est compliquée à cause de toutes les démarches qu'il y a à faire ; en fait, c'est prévoir et construire les étapes de sa carrière qui est difficile, et plus encore en période d'incertitudes.

voir « orientation (11) » à suivre

15 décembre 2011

« descripteur »

« Je veux être infirmière pour aider les gens. » réponse courante de candidats lors de l'oral du concours d'entrée dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI)

Et que fait l'infirmière pour aider les gens ?

On appelle descripteur chacun des éléments de connaissance d'un métier : formation (niveau, déroulement, programme...), nature du travail (tâches, environnement relationnel...), exercice (recrutement, lieu, conditions...), carrière (salaire, évolution...)...

Plus le nombre de questions (quinze, vingt...) auxquelles on est capable de répondre est grand, plus la représentation qu'on a du métier envisagé s'éloigne du fantasme et se rapproche de la réalité.

L'apprentissage de la connaissance des métiers est une partie de ce qu'on appelait récemment l'éducation à l'orientation (EAO).

voir « représentation »

« orientation? »

Comme la plupart des lecteurs de cette rubrique, le mot du jour va faire relâche ; il se prononcera à nouveau à partir du 4 janvier 2012 ; dans cette perspective, il vous invite à nouveau à prendre la parole :

Si vous avez lu ou entendu une phrase ou eu connaissance d'une situation à propos d'orientation sur laquelle vous souhaitez des éclaircissements, envoyez-nous la phrase ou décrivez-nous la situation en précisant le contexte ; utilisez pour cela le lien tout au bas de cette rubrique, ou celui vers l'auteur en haut de la page.

Une réponse sera publiée dans cette rubrique pour vous apporter les précisions utiles.

En attendant, le mot du jour vous souhaite de finir l'année en beauté...



Signalétique et esthétique ou : service et commerce de proximité (Z.A.)

Janvier 2012

3 janvier 2012

« météorologie (1) »

En 2011, orages dans plusieurs départements qui ont mis à mal certains CIO, qualité des activités d'orientation dûment décrétées et arrêtées, COP statutairement confortés et température presque estivale en fin de l'année.

Mais si en 2012 de nouvelles baisses du baromètre devaient intervenir, les paratonnerres sont prêts à être installés.



à suivre

4 janvier 2012

« météorologie (2) » ou : longévité, ou : orientation (13)

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, bouger, évoluer, s'orienter est devenu une nécessité tout au long de sa vie personnelle, professionnelle, dans son environnement social, dans le système de formation...

L'orientation est donc devenue une fonction indispensable transformée progressivement en un service qui a été institutionnalisé et a lui-même évolué dans le temps, et ceci depuis plus de 100 ans !

Vous pourrez prendre connaissance de cette évolution en vous reportant à notre article :

« L'orientation, plus d'un siècle d'histoire » (lien : http://www.andcio.org/spip.php?article159)

...et constater que l'histoire a un sens.

Sigle (1), « EAO (1) » : Éducation À l'Orientation

En 1996, deux circulaires appellent à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation au collège et dans les lycées d'enseignement général et technologique (mais bizarrement pas en lycée professionnel, où les CIO et les COP ont néanmoins proposé des activités d'EAO aux élèves des 3 èmes technologiques et des filières professionnelles de l'époque...).

En fait, ces textes institutionnalisent des principes et des méthodes déjà éprouvées ; l'éducation à l'orientation se décline sur trois domaines :

- la connaissance de l'environnement social et économique ainsi que des activités professionnelles ;
- la connaissance des systèmes de formation ;
- la connaissance de soi, qui repose elle-même sur trois composantes : ses aptitudes, ses connaissances et ses goûts.

voir « représentation », « descripteur », à suivre

6 janvier 2012

« Inné »

« L'éducation à l'orientation ne constitue pas une discipline nouvelle qui viendrait se juxtaposer aux autres avec ses spécialistes. Elle prend appui sur l'ensemble des apprentissages pour développer chez le jeune des représentations plus justes. [...] L'ensemble des actions concourant à l'éducation à l'orientation constitue le programme d'orientation qui est partie intégrante du projet d'établissement. » *Circulaire du 31 juillet 1996*

S'il existe bien un point commun à toutes les circulaires traitant de l'orientation, c'est le présupposé que la compétence à conduire des actions d'orientation est innée chez l'enseignant; on imagine que celui-ci peut intégrer sans peine, entre le 31 juillet, date de parution de la circulaire, et le jour de la rentrée, une composante orientation dans son enseignement; on imagine tout autant le chef d'établissement collecter toutes les propositions et préparer pour la pré-rentrée un avenant au programme d'orientation qui a été présenté en juin au conseil d'administration de son établissement...

Or une compétence peut s'acquérir, mais la composante orientation, qui ne correspond à aucune discipline, n'est intégrée à aucune formation initiale d'enseignant, ou au mieux pendant une demijournée optionnelle sur l'ensemble de la durée ; quant à la formation continue, obtenir dans une académie un stage pour 15 profs par an relève de l'exploit.

L'improvisation ne doit plus avoir cours, un tronc commun de formation des profs et des COP est indispensable pour faire face à des enjeux que personne ne conteste.

Dans ses « positions et propositions pour un avenir des services d'orientation », l'ANDCIO détaille cet aspect au chapitre <u>V - Personnels d'orientation des CIO et des établissements scolaires – Formation et compétences</u> (lien : http://www.andcio.org/spip.php?article134)

voir « EAO (1) », « orientation (5) » et « orientation (7 et 8) »

Sigle (1), « EAO (2) » : Éducation À l'Orientation (suite 1)

Il existe un environnement social et économique ainsi que des activités professionnelles ; il existe des formations ; ces deux premiers domaines de l'EAO peuvent faire l'objet de séances d'information.

Mais il existe aussi des jeunes ou des adultes qui ont des aptitudes, des connaissances et des goûts.

L'orientation peut prendre un aspect fonctionnel quand on rapporte à un seul individu les trois domaines, dont chacun est influencé par les deux autres et influe sur eux.

voir « EAO (1) » « informer (2) », « représentation », « descripteur », à suivre

10 janvier 2012

Sigle (1), « **EAO** (3) » : Éducation À l'Orientation (suite 2)

En plus des actions institutionnalisées dans le programme d'information et d'orientation, il y a des influences moins contrôlées, mais avec lesquelles le jeune ou l'adulte sont en interaction permanente : sa famille, ses copains, son environnement social immédiat, qui peut différer d'un quartier à l'autre, les membres de l'équipe pédagogique, les informations qu'il a pu recueillir auprès des partenaires ou des entreprises qu'il a pu observer, les informations présentées par les média...

L'orientation peut prendre un aspect vertigineux quand tous ces éléments se présentent à un individu qui n'aurait pas la compétence à les gérer.

voir « EAO (2) » « informer (2) », à suivre

11 janvier 2012

« génération spontanée » ou : sigle (1), « EAO (4) » : Éducation À l'Orientation (suite 3)

« L'élève A n'a pas de projet, qu'est-ce qu'on va en faire ? », « Elles veulent toutes être coiffeuses, il faut qu'elles pensent à autre chose... », « Je voulais être pilote, mais le prof m'a dit que je n'y arriverai pas, alors je ne sais plus quoi faire... »

Il n'est pas facile d'avoir un projet, encore moins d'en avoir un de rechange ; un projet naît, vit, parfois meurt ; il y a alors une période de deuil avant la naissance d'un nouveau projet.

La genèse d'un projet nécessite la réunion de certaines conditions : un minimum de culture économique et sociale, la connaissance de quelques secteurs professionnels et de l'existence de formations, la *conscience* de ses aptitudes, de ses connaissances et de ses goûts.

Quand ces conditions sont mises en place, on peut donner du *sens* au rapprochement entre le discours d'un professionnel, la visite d'une entreprise, d'un établissement d'accueil, une note sur un bulletin ; le projet prend un aspect personnel, et l'orientation devient *éducative*.

voir « EAO (3) », « s'informer (2) », « inné », à suivre

- « déterminisme scolaire » ou : sigle (1), « EAO (3bis) » : Éducation À l'Orientation (suite 2bis)
- « Mon fils est passionné d'histoire, mais est-ce qu'il y a des débouchés ? », « J'ai doublé pour aller entrer en 2^{nde}, et on me dit encore que je ne peux pas y aller ! », « Elle veut faire ça, mais c'est pour rester avec ses copines... », « Avec tes notes, tu pourrais faire une classe préparatoire aux grandes écoles »

Au milieu des nombreuses interactions, il n'est pas facile d'avoir un projet personnel, ou même quand on a une idée, de la faire prévaloir ; dans un environnement contradictoire, un élément dominant peut s'avérer déterminant.

Quand les conditions ne sont pas réunies, l'orientation peut n'être que scolaire.

voir « génération spontanée », « orientation (3) », « orientation (5) », « EAO (3) » à suivre

13 janvier 2012

- « dynamique » ou : sigle (1), « EAO (2bis) » : Éducation À l'Orientation (suite 1bis)
- « Les élèves ne travaillent plus et on nous demande de les envoyer en 2^{nde} (sous-entendu *générale et technologique*)! », « Pour faire une carrière dans le tourisme, tu devras faire des progrès en langues vivantes, »

L'éducation à l'orientation est un *processus dynamique et continu*; c'est-à-dire qu'un goût peut correspondre à un métier qui nécessite une formation qui repose sur une base de connaissances que l'on a ou que l'on n'a pas ; cette réflexion évolue en spirale au fur et à mesure de l'avancée dans les études et de l'intégration d'informations nouvelles.

Au moment de prendre une décision d'orientation, l'arrêt sur image sur les trois domaines de l'EAO aboutit soit à une confirmation du projet, soit, en cas de dissonance, à une révision du projet, souvent à la baisse mais toujours mal vécue.

Même si cela suscite de l'incrédulité, la perspective d'un métier ou d'un cycle de formation peut au contraire aboutir à une amélioration des performances scolaires et favoriser la réalisation de son ambition.

Quand les conditions sont réunies, l'orientation peut être éducatrice.

voir « orientation (5) », « orientation (7 et 8) », « déterminisme scolaire », « EAO (2) »

16 janvier 2012

- « tension », « orientation (14) », « s'insérer (5) »
- « Il faut orienter les jeunes vers les métiers en tension. » propos tenus par de nombreux responsables (?) de l'économie ou de la politique, « Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir. » Pierre Dac

Les métiers en tension sont ceux pour lesquels, sur une période donnée, Pôle emploi observe plus d'offres que de demandes ; cette définition simple gagne à être tout de suite nuancée par le fait que ce rapport peut concerner des petits effectifs, par le fait que pôle emploi connaît le flux de presque toutes les demandes, mais d'une partie des offres seulement ; par ailleurs, il n'y a pas toujours de lien systématique entre difficulté de recrutement et tension. (source Dossiers de Pôle emploi services)

Ceci dit, on comprend difficilement pourquoi on cible le plus souvent les jeunes pour résoudre les problèmes de l'emploi, alors que les plus de 60 ans ne sont que 18 % à occuper un emploi ! D'ailleurs la focalisation sur les jeunes s'estompe un peu avec la préconisation récente de proposer des formations aux métiers en tension aux demandeurs d'emploi.

Si l'on voulait donner une information qui se voudrait utile aux jeunes, il faudrait indiquer les métiers qui seront en tension dans 5 à 10 ans...

Voir aussi « marché caché », à suivre

Sigle (2), « BMO (1) » : Enquête Besoins en Main-d'Œuvre

« Le plus grand nombre de projets de recrutement concerne les métiers de viticulteurs-arboriculteurs-cueilleurs »

Les besoins en main d'œuvre correspondent aux *intentions* de recrutement des employeurs recueillies dans une *enquête* conduite par Pôle emploi et le Crédoc (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie); le nombre d'entreprises interrogées et le taux de réponse garantissent la fiabilité des résultats : plus d'1,5 millions de projets de recrutement que l'on pourra retrouver dans le flux des 250 à 300 000 *offres* collecté par pôle emploi.

Avant de transformer l'appareil de formation en vue de former 10 000 jeunes de plus au métier de vendangeur, il serait prudent de considérer les autres caractéristiques des besoins exprimés...

Voir aussi « tension », « du (2) », à suivre

18 janvier 2012

Sigle (2), « BMO (2) » : Enquête Besoins en Main-d'Œuvre, « saisonnier »

« L'hiver, je travaille à la montagne, l'été au bord de la mer ; c'est dur, mais ça paie bien, comme ça j'ai à chaque fois trois mois de vacances entre deux. » propos tenus par un jeune travailleur qui sera sans doute amené à faire évoluer son rythme de vie d'ici sa retraite...

Les besoins en main d'œuvre liés à des activités saisonnières représentent 39 % des projets de recrutement, soit 600 000 emplois ; la moitié d'entre eux se concentrent sur une demi-douzaine de métiers de l'agriculture-horticulture, de l'hôtellerie-restauration ou des loisirs et manifestations culturelles.

Les besoins non liés à des activités saisonnières concernent un plus grand éventail d'activités ; la moitié d'entre eux se répartissent sur une trentaine de métiers : agents d'entretien, ingénieurs, commerciaux, aidessoignants et infirmiers, administratifs...

Il existe aussi des métiers dont les circonstances d'exercice sont variées, comme les cuisiniers pour lesquels les besoins saisonniers sont estimés à 16 000 et les projets plus stables à 13 000.

Voir aussi « BMO (1) », « tension », « du (2) », à suivre

19 janvier 2012

Sigles (3 et 4), « **CDI** » : Contrat de travail à Durée Indéterminée, « **CDD** » : Contrat de travail à Durée Déterminée, « s'insérer (6) », « orientation (15) »

« L'intérim, ça ne m'intéresse pas, ce que je veux, c'est un CDI. » propos tenus par de nombreux chercheurs d'emploi, « Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) constitue la forme normale et générale de la relation de travail. » Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Par définition, le CDI ne prévoit pas de date de fin. Il peut cependant être rompu par l'employeur, le salarié, ou les deux, ou pour une cause extérieure. Le CDD prévoit une date de fin.

L'enquête Besoins en Main-d'Œuvre relaie 45 % de projets de recrutement sous forme de CDI, 23 % sous forme de CDD de plus de 6 mois et 42 % de CDD courts ou intérim (réponses multiples, d'où total supérieur à 100 %). Bon an mal an, Pôle emploi recueille 40 % d'offres d'emploi « durables » (CDI et CDD de plus de 6 mois).

Un CDI peut être rompu au bout de quelques semaines, un CDI peut déboucher sur un CDI.

Depuis une trentaine d'années, entre le parcours de formation et la carrière professionnelle, s'est ainsi insinué un « parcours d'insertion » (à suivre). Cela pourrait être décourageant, heureusement les jeunes ont une propension à idéaliser, et les professionnels du conseil en orientation une compétence à laisser s'épanouir les rêves et les confronter le moment venu avec le principe de réalité.

Voir aussi « BMO (2) », « tension » à suivre

Sigle (2), « **BMO** (3) » : Enquête Besoins en Main-d'Œuvre, « **localisation** », « s'insérer (7) », « orientation (16) »

« Pour mon fils, je voudrais une orientation où il y a des débouchés. » *des parents*, « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » *Blaise Pascal*

Contrairement à ses parents, l'insertion n'est pas la préoccupation première de l'élève qui s'oriente; heureusement, car il aurait de quoi y perdre son latin : il y a 5 ans le quinté de tête des métiers avec les plus grandes difficultés de recrutement était : maçons, plâtriers, cuisiniers, aides-soignants, conducteurs routiers ; aujourd'hui c'est : aides à domicile, cuisiniers, infirmiers, employés de maison, attachés commerciaux.

Cependant, dans la durée, on observe des tensions constantes dont on peut identifier certaines causes : cuisinier, ingénieurs en informatique...; pour les premiers, la part des emplois saisonniers est passée de 38 % à 54 %; pour les seconds, 80 % des projets de recrutement sont concentrés sur 4 régions (57 % sur la seule Ile-de-France!).

Si l'on croise toutes les caractéristiques des emplois et qu'on observe leur déclinaison sur chacun des 375 bassins d'emploi, on comprend vite qu'il n'y a pas de solution universelle pour limiter *dans chaque lieu* l'écartèlement entre orientation-formation et insertion-activité.

Voir aussi « BMO (2) », « CDI », « CDD »

23 janvier 2012

- « dialogue », « orientation (17) »
- « Sur la fiche de dialogue (ou fiche-navette ou fiche de liaison) remise par l'établissement les parents indiquent l'orientation souhaitée pour leur enfant » *instructions officielles*, « En général, ça se passe bien, mais il y a toujours deux ou trois élèves qui ne rapportent pas leur fiche d'orientation... » *presque tous les professeurs principaux*

Dans ce contexte, le mot orientation désigne *la classe ou formation et l'établissement* que les parents souhaitent pour leur enfant à la rentrée de septembre suivante.

Grâce au processus d'orientation entamé dès la 5^e, l'échange écrit pourrait suffire dans la majorité des cas, mais l'Éducation nationale a prévu des rencontres en face à face dès le premier trimestre : ce sont l'entretien individuel d'orientation en 3^e et l'entretien personnalisé d'orientation en terminale.

Le dialogue se poursuit en cas de désaccord entre la famille et le conseil de classe, et peut même reprendre en juillet ou septembre au-delà d'une non-affectation éventuelle.

A l'inverse, le parcours ne s'arrête pas en septembre, l'entrée dans la filière souhaitée n'est qu'une étape ; pour se préparer aux suivantes, un contact régulier avec le CIO est vivement recommandé.

voir « orientation (5) », « orientation (11) », « dynamique »

« Bac (1) », « orientation (18) »

« Passe ton bac d'abord ! » refrain connu, « Aujourd'hui, pour faire n'importe quoi, il faut le niveau bac... » autre refrain connu, exagérant un peu la réalité, « Maintenant on donne le bac à tout le monde ! », propos tout aussi exagérés

Le baccalauréat a été créé en 1808 ; à la fin du XIX^e siècle, le taux d'accès était de 1 % et ne dépassait pas 3 % dans les premières décennies du XX^e siècle. Dans les années 1970, le taux d'accès des enfants d'ouvriers a dépassé celui des enfants de cadres ...des années 1920 (environ 40 %).

Actuellement, les 2/3 d'une génération accèdent à *un* bac ; en effet, démocratisation et diversification sont allées de pair : 3 bacs généraux, 7 bacs technologiques et techniques (pour la session 2012) et un peu plus de 90 bacs professionnels ; certaines séries peuvent comporter des dominantes ou des options.

On a donc le choix, ...et l'embarras du choix.

Voir « orientation (3) », à suivre

25 et 26 janvier 2012

Deux mots: « lycée (1) », « lycée (2) », « Bac (2) », « orientation (19) »

« Tous les baccalauréats ont une égale dignité. » : cette affirmation, qui n'a soulevé aucune réfutation, a été l'un des arguments qui ont présidé à la réforme de la voie professionnelle visant notamment à aligner la durée de préparation du Bac pro sur celle des autres Bacs.

Cette réforme, en cours d'achèvement, peut être illustrée ainsi : en septembre 2007, les élèves entrant en 2^{nde} professionnelle préparaient en *deux ans* un BEP (brevet d'enseignement professionnel), à l'issue duquel certains d'entre eux pouvaient accéder à la 1^{re} professionnelle pour préparer en *deux ans* un Bac pro ; en septembre 2008, un élève pouvait entrer en 2^{nde} professionnelle pour préparer directement un *Bac pro en 3 ans*. En juin 2011, les premières promotions importantes de Bacs pro en 3 ans sont donc sorties, en même temps que les dernières promotions massives de Bacs pro « en 4 ans » (ce cumul a augmenté la proportion du Bac pro observée dans les statistiques), et depuis septembre 2011 tous les BEP ont été transformés en Bacs pro 3 ans.

Les Bacs pro se préparent en lycée professionnel.

« Une vraie 2^{nde} de détermination », « Des classes de première moins spécialisées » sont deux éléments de la réforme du *lycée général et technologique* qui en est à sa deuxième étape : à l'issue de la 2^{nde} générale et technologique, mise en place à la rentrée 2010, les élèves ont intégré en septembre 2011 l'une des 3 séries de Bac général ou l'une des 7 séries de Bac Technologique, dont 3 en cours de rénovation.

Deux lycées pour trois Bacs, affinage immédiat ou progressif du choix, voilà un enjeu d'orientation important qui se pose à l'élève de 3^e.

Voir « Bac (1) », à suivre

Sigle (3), « CAP » : Certificat d'Aptitude Professionnelle

En 1919, Le certificat de capacité professionnelle créé en 1911 devient certificat d'aptitude professionnelle, avec obligation de suivre 150 heures de cours d'enseignement théorique et général par an.

En 1959, le CAP se prépare en 3 ans après la classe de 5^e ; la durée de l'enseignement théorique est portée à 360 heures au minimum.

En 1982, les deux premières années deviennent 4^e et 3^e préparatoires, avec 50 % d'enseignements généraux. Avec la transformation des 4^e et 3^e préparatoires en 4^e et 3^e technologiques favorisant l'accès au BEP (Brevet d'enseignement professionnel, créé en 1969), les années qui suivent ont failli avoir raison de la préparation au CAP par la voie scolaire ; ceci malgré l'intégration du CAP dans les BEP « rénovés », ce qui permettait à certains élèves d'entrer dans la vie active, et à d'autres de préparer le baccalauréat professionnel mis en place en 1985.

Si la Loi d'orientation sur l'éducation de 1989 réaffirme l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, elle fixe aussi celui de voir la totalité d'une classe d'âge parvenir au moins au niveau du CAP ou du BEP.

Aujourd'hui, le CAP offre toujours un premier niveau de qualification et constitue une voie d'orientation à l'issue de la classe de 3^e, aux côtés de la 2^{nde} professionnelle et de la 2^{nde} générale et technologique.

Il contribue ainsi à l'élévation générale du niveau de qualification de la population, qui, il y a cent ans comptait 85 % de non-diplômés, et dont les 15 % restants se partageaient entre 12 % de titulaires du certificat d'études primaires et 3 % de bacheliers ou plus...

Voir « Bac (1) »

30 janvier 2012

Un ou deux mots : « lycée (1+2=3) », « lycée (3bis) », (qualité 5), (s'informer 5)

Dans les petites villes, ou lorsqu'il constitue un pôle (hôtellerie, bâtiment...), un seul établissement peut proposer des enseignements de lycée général et technologique et de lycée professionnel, il devient alors un *lycée polyvalent*; les formations professionnelles constituent la *section d'enseignement professionnel (SEP)* de celui-ci.

Parmi ces lycées, généraux et technologiques, professionnels, ou polyvalents, certains sont devenus des « *lycées des métiers* » ; il y en a 800 en France.

Le label « *lycée des métiers* » met en évidence la cohérence, pour un secteur professionnel, d'une offre de formation pouvant aller du CAP à la licence professionnelle (Bac+3), accessibles par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue. L'attribution, après un audit, du label « *lycée des métiers* » témoigne d'une démarche qualité.

Dans quelques semaines, les journées portes ouvertes vont se multiplier ; la visite de ces établissements est vivement recommandée pour observer les articulations entre les divers niveaux et modes de formation ; ils offrent un aperçu de ce que peut être la formation professionnelle tout au long de la vie.

à suivre

« orientation (20) »

« Mais que fait l'orientation ? », « On peut parfois se demander à quoi sert l'orientation ! »

Dans ce contexte, et le plus souvent quand quelque chose ne va pas, le mot orientation désigne *les services d'orientation et leurs personnels*.

Dans un système en constante adaptation, la satisfaction des usagers est la règle, mais l'expression de cette satisfaction est souvent discrète, voire muette.

Les sources de déconvenue existent : non-affectation dans une section aux candidatures pléthoriques, menace de fermeture d'une section faute de candidats, peu de débouchés au moment de la sortie, pas assez de sortants pour satisfaire un besoin immédiat de main d'œuvre...

Les relations des services d'orientation avec un public varié et des partenaires nombreux placent leurs personnels à la croisée de tous les chemins, et en font des boucs émissaires commodes.

Voir aussi tout ce qui précède, notamment : « informer (2) », « orientation (7 et 8) », « parties prenantes », « orientation (12) », « Sigles (3 et 4) »

Février 2012

1^{er} février 2012

Sigle (6), « **GRETA** » : GRoupement d'ETAblissements (publics de l'Education nationale)

A l'échelle d'un ou plusieurs bassins d'éducation ou d'un département, les établissements de second cycle (collèges, lycées généraux et technologiques, professionnels) peuvent convenir de se regrouper ; les CIO, qui n'ont pas le statut d'établissement, peuvent être associés à ce groupement.

Les jeunes adultes et adultes, demandeurs d'emploi ou salariés, peuvent être accueillis dans les établissements ou d'autres locaux pour les mêmes spécialités qu'en formation initiale mais aussi dans d'autres domaines ; les formateurs sont les personnels des établissements ou des CIO, ou des spécialistes intervenant ponctuellement en fonction des besoins ; des actions longues ou régulièrement renouvelées peuvent être confiées à des formateurs permanents.

L'ensemble constitue au niveau local le dispositif de formation continue de l'Education nationale.

2 février 2012

« alternance (1) »

Bien qu'il ait été possible à un moment de préparer dans certaines universités un diplôme d'études universitaires générales (DEUG, Bac+2) scientifique en alternance, le terme alternance concerne aujourd'hui exclusivement la formation professionnelle. Celle-ci se décline en plusieurs niveaux et existe sous divers statuts.

Depuis l'apparition de l'écriture il y a 6000 ans, l'école a permis la transmission de connaissances générales à une élite, puis récemment, sous nos latitudes, à l'ensemble de la population (pour la majorité de la population mondiale les savoirs et traditions relèvent de la transmission orale, avec la survivance de plusieurs milliers de langues, dont certaines ne possèdent plus que quelques dizaines de locuteurs).

Le développement des connaissances, l'industrialisation, avec ses progrès techniques et ses crises, ont abouti chez nous à un prolongement de la scolarisation au-delà de l'école primaire.

Au cours du XX^e siècle, l'enseignement professionnel ou préprofessionnel n'a pas cessé d'investir et de désinvestir l'école primaire supérieure puis le collège sous ses appellations successives (moderne, technique, d'enseignement général, d'enseignement secondaire, unique) ; aujourd'hui, le collège ne délivre que des enseignements généraux, mais l'apprentissage précoce d'un métier refait périodiquement débat.

A l'issue de l'enseignement général (collège, lycée, début d'enseignement supérieur), on peut entrer dans un établissement d'enseignement professionnel.

Pendant de longues années, l'intégralité de la formation professionnelle pouvait être délivrée dans l'établissement : enseignements généraux et technologiques en classe, enseignements pratiques en atelier.

Depuis la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, tous les enseignements professionnels comportent une période de *formation* en entreprise (PFE) ou périodes de *formation* en milieu professionnel (PFMP) obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé.

C'est l'*alternance sous statut scolaire* : le jeune a statut d'élève, et complète sa formation en entreprise, ce qui à l'échelon national mobilise un nombre considérable d'entreprises ; les élèves ont parfois des difficultés à trouver un lieu de formation propice.

Voir Sigle (5), « CAP », à suivre

« alternance (2) »

Depuis la préhistoire, et de façon plus codifiée pendant ces derniers siècles, le « métier » s'est transmis de maître à apprenti ; la transmission comprenait le « tour de main », mais aussi les connaissances théoriques, parfois très élaborées, et ce qu'on appelle aujourd'hui le savoir-être.

Le contrat d'apprentissage, obligatoire depuis 1851, mais pouvant être oral, devient écrit et signé en 1928, avec engagement à suivre des cours professionnels et à se présenter au CAP.

En 1971, puis en 1987, deux lois achèvent d'institutionnaliser le contrat d'apprentissage qui permet de donner à des *jeunes travailleurs*, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention de tout diplôme depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur ; le jeune perçoit un salaire de 15% à 100% du SMIC selon son âge, le niveau de diplôme préparé, la durée du contrat et les conventions collectives.

C'est une des formes de l'*alternance sous statut salarié*: la formation du jeune est assurée en partie dans son entreprise et en partie dans un centre de formation d'apprentis (CFA) pendant 25% à 50% du temps selon le niveau de diplôme; les CFA sont apparus en 1961 à la faveur d'une première augmentation de la durée de l'enseignement en centre.

Depuis 1979, l'Etat prend à sa charge les cotisations sociales, et met en place régulièrement et jusqu'à ces dernières semaines, des mesures d'incitation financière pour les employeurs dans le but de faciliter le développement de ce mode de formation.

Voir « alternance (1) », sigle (5), « CAP », à suivre

6 février 2012

Sigle (6), « **APB** », quelques indices : c'est ouvert jusqu'au 20 mars, accessible jusque fin mai ; il ne faudra pas oublier d'y retourner en juin...

« Mais ça veut dire quoi APB? »

Pour savoir comment fonctionne cette procédure, posez la question dans votre entourage à un élève de Terminale, ou, et c'est plus vital encore à quelqu'un qui se présente en candidat libre au Bac, ou qui l'a déjà obtenu et qui souhaiterait poursuivre des études supérieures.

S'il ne vous fournit pas une réponse claire, invitez-le à prendre contact avec le CIO le plus proche.

7 février 2012

« alternance (3) »

Lorsqu'on n'est ni élève ni apprenti, on relève de la formation permanente dont les dispositions s'inscrivent naturellement dans le nouveau cadre de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie (OFPTLV).

Que l'on soit salarié, non-salarié, demandeur d'emploi, jeune ou adulte à la recherche d'une insertion ou simple particulier, on peut bénéficier d'actions de formation continue qualifiantes (délivrance d'un « portefeuille de compétences ») ou diplômantes.

Les formations peuvent donner droit à une rémunération par l'employeur, la région, l'Etat, Pôle emploi, ou être non rémunérées ; le financement de l'organisme de formation peut être assuré par l'employeur, la région, l'Etat, Pôle emploi, un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), ou le stagiaire lui-même.

La plupart des actions qualifiantes et toutes les formations diplômantes comportent des périodes en entreprise : l'alternance existe donc également pour les personnes ayant le *statut de stagiaire de la formation professionnelle*.

Voir « alternance (1) », « alternance (2) », à suivre

8 février 2012 - « lycée (4) »

Les *lycées agricoles*, sous tutelle du ministère de l'agriculture, accueillent jeunes et adultes, par les 3 voies de formation (scolaire, apprentissage et continue). Il y en a environ 180 en France métropolitaine et outremer.

La plupart de ces « Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) » regroupent 5 entités : un lycée général et technologique ; un lycée professionnel ; un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) ; un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), qui correspond au GRETA de l'Education nationale ; et une exploitation agricole soumise aux mêmes règles qu'une exploitation privée.

Dans quelques semaines, les journées portes ouvertes vont se multiplier ; la visite de ces établissements est vivement recommandée pour observer les articulations entre les divers niveaux et modes de formation ; ils offrent un aperçu de ce que peut être la formation professionnelle tout au long de la vie.

Voir « lycée (1) », « lycée (2) », « lycée (3bis) »

9 février 2012

Sigle (7), « **CFA** » : Centre de Formation d'Apprentis, (alternance 4)

Autant la formation des ingénieurs a pu retenir l'attention des royautés et des républiques successives, avec la création dès le XVI^e siècles de « grandes écoles », autant celle des ouvriers a été assurée à l'intérieur des communautés de métiers ; si les « corporations » ont disparu après la Révolution, la transmission des savoirs de maître à apprenti a continué, et a été institutionnalisée en 1851.

La Loi Astier de 1919, qui organise l'enseignement technique, prévoit également un minimum d'heures de formation pour les apprentis ; et ce n'est que très récemment, en 1961, avec une augmentation des heures et de la qualité de la formation, qu'apparaissent les Centres de Formation d'Apprentis.

Depuis 1987, le statut d'apprenti s'est ouvert à la préparation de tout diplôme depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur ; et depuis 1993, des unités de formation par apprentissage (UFA, par convention avec un CFA existant) ou des CFA peuvent être créés dans les établissements d'enseignement secondaires ou supérieurs.

Le jeune a ainsi le choix du niveau de formation auquel il aspire, et du mode de préparation ...pourvu que son dossier de candidature lui permette d'être affecté ou qu'il trouve un employeur.

Voir Sigle (5), « CAP », « alternance (2) », « lycée (3bis) », « lycée (4) »

10 février 2012 - « **alternance** (**5**) »

Il existe une autre forme d'alternance sous statut salarié : le contrat de professionnalisation, dont la genèse est très riche d'enseignements.

Avant l'institution fin 2004 de ce contrat, il existait quatre autres contrats d'insertion en alternance : d'orientation pour découvrir un secteur ou valider un projet, d'adaptation pour ajuster ses compétences à un poste de travail particulier, de qualification jeune ou de qualification adulte pour acquérir des compétences ; bien sûr chacun des quatre contrats précédents était très paramétré : conditions d'âge, de niveau d'entrée, de durée, de proportion de formation en centre, du tarif consenti à l'organisme de formation, de validation, de salaire...

Le contrat de professionnalisation ne s'ajoute pas aux mesures antérieures, il remplace les quatre contrats précédents en cumulant leurs objectifs à l'intérieur d'un cadre souple : CDD ou début de CDI, durée 6 à 12 mois (extension possible à 24 mois) avec 15% à 25% (minimum 150 heures) de formation en centre, le détail de la mise en œuvre étant confié aux branches professionnelles.

Or il n'existe pas moins de 850 branches! Sans entrer dans le détail, on imagine la multiplicité des modalités qui en a résulté.

Voir sigles (3 et 4), « alternance (2) », à suivre

« alternance (5bis) »

La mise en œuvre du contrat de professionnalisation est au moins aussi riche d'enseignements que sa genèse.

De rares branches professionnelles ont rapidement décidé de maintenir la possibilité de bénéficier de 25 % de formation sur 24 mois ; mais le changement de caractéristiques entre 2004 et 2005 a provoqué une chute brutale de 48 000 bénéficiaires, cette baisse n'a été effacée qu'à partir de 2007. Avec une durée moyenne en baisse constante (14 mois en 2010), la qualification de branche domine dans certains secteurs, les formations diplômantes sont proposées aux stagiaires dont le niveau d'entrée est le plus élevé ; l'objectif orientation, dont bénéficiaient 6000 jeunes par an a été complètement estompé.

Les bénéficiaires se composent d'un tiers de sortants de scolarité, d'un tiers de demandeurs d'emploi, et d'un tiers de salariés, la plupart issus d'un autre contrat en alternance ! (source : DARES)

Devant la complexité de cette mesure, et de quelques autres créées depuis, certains organismes formateurs ou financeurs ont recruté des conseillers pour prêter main-forte aux structures d'orientation, dans l'information du public, et aux employeurs, dans la constitution des dossiers... Pour une mesure favorisant l'alternance, constituer un « chef-d'œuvre » de complexité est la moindre des choses.

Voir « alternance (5) »

14 février 2012

Un mot au pluriel : « mesures (1) », , « s'insérer (8) »

« Il faut prendre les mesures qui s'imposent. »

Dans ce contexte, le mot mesures désigne toutes les actions à mettre en œuvre pour parvenir à un but ; au passage on pourra souligner que les actions s'imposent rarement d'elles-mêmes, mais qu'il faut le plus souvent une volonté politique pour les imposer.

Les romans de gare ont un plan intangible : un jeune homme et une jeune fille que tout oppose se croisent fortuitement, affrontent un élément adverse, ressentent une attirance, doivent affronter les intérêts de leurs milieux respectifs, réussissent à faire triompher leur idylle. Les rédacteurs de mesures respectent aussi un plan : intitulé, contenu et financement originaux, mais surtout une définition rigoureuse des bénéficiaires : « Conditions à remplir..., Sauf si..., À moins que... ».

Illustration : « Les employeurs concernés sont les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue. [...] Sont exclus : l'Etat et les collectivités locales ainsi que leurs établissements publics à caractère administratif / mais non leurs établissements ou organismes à caractère industriel et commercial. » ; « [pas d'obligation d'inscription à l'ANPE pour les] jeunes âgés de moins de vingt-six ans [...] Les personnes âgées de plus de 26 ans doivent être [...] inscrites à l'ANPE. [...] Toutefois il est admis que les personnes sortant d'un contrat aidé puissent être recrutées [...] sans se réinscrire à l'ANPE. » Circulaire du 23 juillet 2007 relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation

Ceci est le clin d'oeil du 14 février à tous ceux qui sont amoureux de leur métier.

à suivre

« annonce », « mesures (2) »

« À l'occasion de son déplacement en province, le ministre vient d'annoncer une nouvelle mesure. » *la presse*

Outre les publications officielles, la publicité nécessaire auprès du public s'est faite ponctuellement lors de déplacements ministériels ; et petit à petit il n'a plus été envisagé de déplacement sans annonce de mesures ; au passage on pourrait souligner que l'annonce serait moins coûteuse depuis Paris, et qu'un contact avec la population constitue davantage une situation d'écoute que de discours ; mais le pli a été pris et il s'en est suivi une inflation d'annonces de mesures, voire d'annonces de projets de mesures, dont le bénéfice était aussitôt exigé par le public auprès des structures chargées de leur mise en œuvre, et tout aussitôt limité par les restrictions budgétaires.

Si les annonces peuvent suffire à la société de communication, elles ne satisfont pas la société tout court.

à suivre

16 février 2012

Sigle (8), « OFPTLV (1) »: Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie



Fin 2008, sous la présidence française, le Conseil de l'Union Européenne a adopté une résolution sur « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». *à suivre*

Un an plus tard était votée la LOI du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, dont les nombreuses dispositions se mettent (très) progressivement en place. Son article 1 actualise ainsi le code du travail :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » *Article L6111-1 du code du travail*

à suivre

« doublement », on dit aussi : « redoublement »

« Le redoublement d'un élève peut être proposé, sans l'accord des parents, par le conseil de classe et le chef d'établissement, à chaque fin de cycle. », « A la fin de la classe de cinquième, le redoublement intervient seulement avec l'accord des parents. », « Après un premier échec au baccalauréat, le redoublement de la classe terminale pour l'élève est un droit. » *les textes officiels*

Le doublement est un sport national, en régression actuellement, sauf dans quelques niches comme bizarrement la 1^{re} scientifique, qui n'est pas une classe de fin de cycle, et où les élèves sont admis avec circonspection.

Censé remédier aux difficultés de l'élève, il ne comporte pas en soi de contenu pédagogique, puisqu'il n'y a aucune différence entre la prestation dont bénéficie le doublant et celle dont bénéficie son voisin de table qui, lui, ne double pas. C'est donc l'élève lui-même qui gère le profit qu'il peut en tirer.

Le doublement se fait donc le plus souvent au sens propre du terme : refaire la même chose, voire moins.

Voir « déterminisme scolaire », « orientation (7 et 8) », « annonce », sigle (8) : « OFPTLV (1) », à suivre

20 février 2012

« vacances », du latin vacuum : vide

« On appelle vacances l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances : les déplacements professionnels, les *voyages* d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers. » *l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)*

Les deux tiers des français partent au moins une fois dans l'année en vacances selon cette définition.

Que vous partiez ou non, le mot du jour vous aidera modestement à faire le vide en s'éclipsant pendant la période de recouvrement des 3 zones du calendrier scolaire ; nous espérons vous retrouver en forme le 5 mars prochain.

Si cependant vous n'arrivez pas à vous défaire d'une problématique d'orientation, n'hésitez pas à l'exprimer via le lien « répondre à cet article », au bas de la page sur le site.

Mars 2012

5 mars 2012

« accompagnement personnalisé (1) », « orientation (21) »

C'est un des piliers de la réforme du lycée. Cet *enseignement* se déroule sur 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine en moyenne ; il est intégré à l'horaire des élèves, en complément des cours traditionnels.

Il inclut plusieurs activités :

- un soutien aux élèves en difficulté;
- un approfondissement des connaissances ;
- une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations. à suivre

6 mars 2012

- « moyens », « accompagnement personnalisé (2) »
- « La question des moyens, les moyens toujours les moyens, n'est pas la réponse aux problèmes de l'Éducation nationale aujourd'hui. C'est une question d'organisation, d'efficacité du système de l'Éducation. » propos du ministre rapportés par la presse

Puisqu'il est écrit que « l'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève » (circulaire du 29 janvier 2010), celui-ci est inscrit à l'emploi du temps de l'élève et d'un professeur à raison de 2 heures, contigües ou non, par semaine. Certains proviseurs ont établi à l'emploi du temps des « barrettes » de 2 heures contigües communes à 2 ou 3 classes, pour assurer aux élèves une prise en charge plus variée.

Au pire, un professeur prend donc en charge 35 élèves, au mieux, trois professeurs enseignent l'accompagnement personnalisé à 105 élèves...

Voir « accompagnement personnalisé (1) », à suivre

7 mars 2012

Sigle (9), « PDMF (1) » : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations

Il est défini par la circulaire du 11 juillet 2008. Ce texte rassemble la plupart des activités à l'information des élèves.

Pour mettre en œuvre toutes ces activités, il faut du temps : 3 ans, soit de la cinquième à la troisième en collège, et de la seconde à la terminale en lycée. Ce souci de *continuité* peut contribuer à éviter les ruptures que l'on pouvait observer dans les anciens « programmes annuels » établis niveau par niveau.

à suivre

8 mars 2012

Sigle (9), « PDMF (2) » : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations

Il est défini par la circulaire du 11 juillet 2008. Ce texte énumère la plupart des ressources et des intervenants susceptibles de concourir à l'information des élèves.

Pour donner du sens à la succession de ces diverses interventions, il est prévu de jalonner ce parcours avec des « étapes-métier ».

Et mettre en *cohérence* toutes les interventions n'est pas un mince labeur : même dans un cadre défini, l'actualité des contenus peut évoluer, à l'interne de l'éducation nationale tout comme chez les partenaires habituels ; et des demandes ponctuelles d'intervention persistent à l'occasion de campagnes souvent éphémères organisées par ceux qui pensent avoir un message à délivrer aux élèves.

Voir « orientation 7 et 8 », « parties prenantes », à suivre

9 mars 2012

Sigle (9), « PDMF (3) » : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations

Il est défini par la circulaire du 11 juillet 2008. Si ce texte introduit la continuité de la cinquième à la terminale, et la cohérence entre les diverses interventions, il porte sur ce qui est extérieur à l'élève.

Le PDMF, comme son objet l'indique clairement, permet de mieux connaître les activités économiques, de mieux connaître les divers systèmes de formation, mais pas d'éclairer l'élève sur lui-même.

Cette lacune a été rapidement comblée par la diffusion sur le site du ministère d'une plaquette « 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations » introduite comme suit :

« Les trois dimensions constitutives de la capacité à s'orienter

Trois dimensions inséparables constituent cette capacité :

- « se familiariser avec l'environnement économique [...] » que nous résumerons ci-après sous le terme synthétique « Découverte des métiers »
- « connaître les systèmes d'éducation [...] » résumé par la formule « Découverte des formations »
- « savoir s'auto-évaluer [...] » résumé ci-après dans l'expression « Auto-évaluation connaissance de soi ».

Les deux premières dimensions sont les plus immédiatement identifiables. La troisième, nouvelle, relève de la capacité de l'élève à réfléchir sur soi-même, à s'auto-évaluer, à identifier ses points forts et ses faiblesses, notamment dans ses méthodes d'apprentissage. Elle tient aussi compte de ses centres d'intérêts, ses goûts, ses valeurs, et de la manière dont ils évoluent, peuvent s'enrichir et s'élargir, au fur et à mesure des expériences réalisées ou des connaissances acquises. Cette 3^e dimension est celle où il convient d'ouvrir systématiquement l'horizon de la curiosité afin de permettre à l'élève d'acquérir la capacité à saisir les opportunités (esprit d'initiative).

Comme toute activité d'apprentissage, il y a lieu aussi de procéder à la juste évaluation des acquis des élèves, qui auront, à chaque transition importante, à les mettre en pratique en situation réelle, avec leurs parents : construire les dossiers de candidature, adopter une démarche de voeux ouverte et adaptée, s'intégrer au sein des poursuites d'études choisies.

Au total, c'est bien la construction de l'autonomie qui est visée, et l'exercice individuel d'une liberté de choix. »

Par bonheur, cette dimension, qui n'est pas *nouvelle* pour les CIO, n'a jamais fait l'objet d'une impasse pour les personnels d'orientation.

Voir « EAO 1, 2, 3 et 4 »

12 mars 2012

« enseignements d'exploration (1) », « orientation (22) »

« Ces enseignements permettent de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. », mais ils « ne prédéterminent en rien la poursuite d'étude au cycle terminal : ils ne constituent pas des pré-requis pour s'engager dans telle ou telle série ou pour choisir tel enseignement spécifique en première.[...] la classe de seconde est ainsi véritablement une classe de détermination » *note du 20 avril 2010*

Les « enseignements d'exploration » sont un autre pilier de la réforme du lycée. Chaque élève doit en choisir deux, exceptionnellement trois. Ils mobilisent 1h30 ou 3h à l'emploi du temps, mais de façon souple, pour permettre de faire des visites ou d'accueillir des intervenants extérieurs ; les enseignants sont invités à travailler en équipe voire intervenir à plusieurs selon un projet commun.

Malgré la date tardive de parution des textes (fin avril), certaines équipes pédagogiques se sont mobilisées pour offrir des contenus attrayants aux élèves à la rentrée.

Les rectorats ont également eu peu de délai pour établir la carte de ces enseignements dans les lycées et ceci sur la base des équipes pédagogiques en place, ce qui a pu entretenir la confusion avec certains anciens enseignements de détermination ; tout le monde n'a pas non plus saisi tout de suite l'absence de lien avec l'affectation en 1^{re} ; quant aux contenus en termes d'information pour l'orientation, ils sont le plus souvent absents.

Voir « accompagnement personnalisé (1 et 2) », « inné », « moyens » ; à suivre

13 mars 2012

« enseignements d'exploration (2) »

« Une évaluation est nécessaire pour permettre aux élèves de prendre conscience des compétences acquises et des progrès accomplis dans les domaines explorés. Spécifique à chaque enseignement d'exploration, l'évaluation aide les élèves à affiner leur projet d'orientation de façon éclairée mais ne constitue en aucun cas un critère ou un pré-requis pour accéder à telle ou telle série. L'évaluation des enseignements d'exploration permettra aussi de mettre en valeur l'engagement, l'autonomie et les initiatives des élèves. » note du 20 avril 2010

L'évaluation en lycée général et technologique, voilà bien une considération originale, pour ne pas dire révolutionnaire et qui, dans la hâte de la mise en place, a été estompée ; par les enseignants, qui, à l'exception de quelques disciplines, sont peu familiarisés avec une évaluation différente de la notation ; par les élèves, peu sensibles à ce qui n'est pas directement utile à leur passage dans le cycle terminal qu'ils convoitent.

Voir « enseignements d'exploration (1) »

14 mars 2012

« pourquoi ? (1) »

Hier, *Soir/3* a dirigé son *focus* sur les conseillers d'orientation, la présentatrice indique : « selon une étude, c'est même la figure la plus détestée par bon nombre de jeunes, loin devant les policiers ».



Oui, mais pourquoi?

L'explication, symbolique et brève, est pourtant donnée dans l'étude invoquée :

« La figure la plus détestée par nombre de jeunes est celle du conseiller d'orientation à la fin du collège, loin devant les policiers.

Il cristallise sur sa personne l'inadéquation entre formation et insertion sociale. »

Si la généralisation des images 16/9 limite l'espace, elle ne doit pas contribuer à tronquer l'information.

à suivre

15 mars 2012

« pourquoi ? (2) »

Avant-hier, *Soir/3* avait dirigé son *focus* sur les conseillers d'orientation.

La présentatrice introduit son propos en évoquant un humoriste et un spécialiste des banlieues et de l'islam, dont une enquête « confirme le désamour vis-à-vis des conseillers d'orientation » et d'ajouter : « ce titre-même est usurpé ».

Or l'étude évoquée, qui porte sur le logement, l'urbanisme, l'éducation, l'emploi, la sécurité et le lien de ce contexte social avec les dimensions politiques et religieuses, concerne des quartiers de 2 communes de la banlieue parisienne ; et les réflexions qu'elle inspire ne sont pas généralisables à l'ensemble de ces deux communes, encore moins à l'ensemble des banlieues en France.

Après la violence de l'introduction, la rubrique se poursuit, partielle et partiale.

Oui, mais pourquoi?

L'explication, on aimerait bien la connaître.

Voir « pourquoi ? (1) », à suivre

« pourquoi ? (3) »

Mardi 13, Soir/3 avait dirigé son focus sur les conseillers d'orientation.

Pour illustrer une petite phrase extraite de son contexte, la rubrique fait appel à trois témoins, mais si on entend Mamadou et Abdoulaye, on ne donne pas la parole à Fatou ; de même, la figure détestée « du » conseiller d'orientation devient à l'écran celle « de la » conseillère d'orientation ; cinq jours après la journée internationale de la femme, le naturel revient au galop.

Après avoir précisé qu'il n'y a qu'un conseiller d'orientation psychologue pour 1400 élèves, on donne 15 secondes à une de nos collègues, qui généralise la problématique aux déterminants de l'orientation et à l'adolescence (bravo Sylvie).

Sur fond d'image du 110 de la rue de Grenelle, on annonce : « du côté du ministère de l'éducation nationale on reconnaît le problème » (lequel ?) ; commence alors une intervention, non pas celle du ministre de l'éducation nationale venant à la rescousse de ses personnels, mais celle du délégué à l'information et à l'orientation auprès du premier ministre (DIO).

Il faut savoir que le DIO est hébergé par le ministère de l'éducation nationale, mais ses bureaux sont situés dans l'immeuble situé en face du 110.

Quand les reporters confondent le côté pair d'une rue avec l'impair, on comprend pourquoi les téléspectateurs peuvent être désorientés.

Voir « pourquoi ? (1 et 2) »

19 mars 2012

Sigle (10), « VAE (1) » : Validation des Acquis de l'Expérience

En 1985, un décret fixe les conditions d'études, d'expérience professionnelle et d'acquis personnels permettant l'accès à différents niveaux d'études supérieures en dispense des titres habituellement requis.

En 1992, une loi actualise les dispositions concernant les études supérieures, et introduit la possibilité d'obtenir partiellement un diplôme de l'éducation nationale, c'est la validation des acquis professionnels (VAP).

La loi de modernisation sociale de 2002 instaure la « validation des acquis de l'expérience (VAE) » qui élargit les possibilités : obtention d'un diplôme ou d'un titre délivré par un service de l'Etat, y compris certains diplômes de l'enseignement supérieur, obtention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par une branche professionnelle.

Il y a désormais quatre façons d'obtenir une certification : la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage et la VAE.

à suivre

20 mars 2012

« expérience (1) », « VAE (2) »

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'*une activité salariée, non salariée ou bénévole*, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans » *Art. L. 335-5 du code de l'éducation*

La loi de modernisation sociale de 2002 a ramené de 5 à 3 ans la durée de l'activité prise en compte, et défini de façon élargie les circonstances dans lesquelles les compétences ont été mises en œuvre ; il faudra bien sûr pouvoir attester de ces circonstances.

Voir « VAE (1) », à suivre

« expérience (2) », « VAE (3) »

« recherche technicien, 2 ans d'expérience », « les jeunes n'ont aucune expérience », « j'ai 55 ans, on m'a dit que j'avais trop d'expérience pour ce poste », l'expérience, refrain de l'offre d'emploi, prétexte du non recrutement

Il y a plus de 20 ans maintenant, l'éducation nationale affirmait que le monde du travail pouvait conférer des compétences professionnelles au même titre qu'une formation, et a créé un dispositif pour les reconnaître et contribuer à l'obtention d'un diplôme.

Si l'on admet que le monde du travail peut être formateur, le monde du travail serait bien inspiré d'admettre que tout ce qui est vécu constitue une expérience ; les études développent notamment de nombreuses qualités personnelles recherchées dans les emplois : être assidu, ponctuel, savoir s'exprimer, rendre compte de son activité, respecter des consignes, des règles, s'engager dans un projet, participer à des activités collectives...

Jeunes, cessez dorénavant de vous laisser considérer, ou pire, de vous présenter vous-mêmes comme sans expérience.

Voir « s'insérer (1) », « expérience (1) », « VAE (2) » ; à suivre

22 mars 2012

```
« acquis », « VAE (4) »
```

« je n'ai pas envie d'aller en formation, je vais travailler et passer mon diplôme dans 3 ans avec la VAE » propos pour le moins optimistes

« Les conventions en vertu desquelles sont conclus les CIE, peuvent prévoir des actions d'orientation, de formation professionnelle ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou des mesures d'accompagnement professionnel de nature à faciliter la réalisation du projet professionnel du bénéficiaire du contrat. » ; ces dispositions ont assuré un certain succès au contrat initiative emploi ancienne formule ; des jeunes et des employeurs y ont vu moins de contraintes que dans le contrat d'apprentissage...

Mais l'avenir des jeunes ne peut pas se construire sur le modèle du passé des anciens, qui ont eu moins l'accès à la scolarisation et la formation, et se sont trouvés plus fréquemment dans la nécessité d'un emploi précoce.

En effet, la période d'emploi doit donner lieu à la découverte et à la pratique d'activités *qualifiées* : une ouvrière qui a soudé pendant 20 ans des semelles de chaussures a développé des capacités : coordination oculo-motrice, respect des consignes et des normes, résistance à des tâches répétitives... mais peu d'acquis à valider.

Voir « alternance (2) », « mesures (1) », « VAE (1 et 2) » ; à suivre

Ephéméride (1): les amateurs d'histoire contemporaine pourront se remémorer ou découvrir, via leur moteur de recherche favori, ce qu'a été le « *mouvement du 22 mars* »

« validation », « VAE (5) »

« Avec la VAE j'ai eu presque tout mon BTS, sauf l'anglais ! » propos teintés de déception d'une secrétaire dont l'entreprise n'a pas de relations régulières avec l'étranger

Pour être validables, les acquis de l'expérience doivent correspondre aux programmes des épreuves auxquelles se présentent les personnes ayant suivi une formation ; ils doivent aussi pouvoir être démontrés, soit par une mise en situation, comme pour les titres professionnels du ministère du travail, ou être décrits dans un dossier, comme pour les diplômes de l'éducation nationale.

La validation ne se fait donc pas sans formalités, mais, tout au long du parcours, le candidat peut être accompagné.

Faut-il viser un certificat, un titre, un diplôme ? Lequel ? Le candidat peut être éclairé sur son projet dans des relais conseil financés par les régions et auxquels les CIO sont souvent associés.

Dans le cadre de la VAE, les diplômes et les valideurs sont les mêmes qu'en formation initiale ; ils proposent souvent un accompagnement aux démarches.

Pour effectuer les démarches et constituer un dossier, il faut du temps qui peut prendre la forme d'un congé VAE ; ce congé existe au même titre qu'un congé bilan de compétences ou un congé formation.

Au bout du processus, la validation peut être totale, ou partielle ; dans ce cas, les unités validées le restent pendant 5 ans en général, le temps de se former aux unités manquantes et de les valider en se présentant aux épreuves correspondantes de l'examen ponctuel.

Voir « VAE (1, 2 et 4) »; à suivre

26 mars 2012

« 100-80-50 »

Ce sont, nous le savons, les objectifs fixés par la Nation au système de formation.

Pour ce qui est des 50% de réussite des études supérieures, on a progressé un peu pour atteindre 43 %.

Les bacheliers qui n'ont pas validé ou qui n'ont pas entrepris d'études supérieures représentent 23 %, ce qui nous amène à un taux de 66 % de « niveau bac » qui stagne depuis une vingtaine d'années.

Avec les 17 % de CAP et 8 % de diplôme national du brevet (DNB), on atteint **90 %** de jeunes ayant au moins une première formation professionnelle ou générale.

Restent 73 000 jeunes qui sortent sans avoir obtenu ou préparé de diplôme. Certains sortent du collège ou en cours de second cycle « sans diplôme » précisément pour entrer en apprentissage et en préparer un, sinon d'où viendraient les 400 000 apprentis ? Mais on peut aussi déjà avoir un bac et préparer un CAP par apprentissage.

Les jeunes les plus en difficulté ont souvent des parcours chaotiques : sortie du collège, rupture d'apprentissage, dispositif d'insertion, rescolarisation (ceci n'est pas un cas d'école).

Les statistiques sont des arrêts sur image successifs, avec des recouvrements partiels, et des situations hors champ.

Mais si l'on pouvait disposer au niveau national de 100 % d'information sur les *cursus*, ce que les CIO possèdent en grande partie localement pour les établissements publics, on pourrait passer des slogans à des propositions pertinentes.

Ceci était le 100^e mot du jour.

Voir « CAP », « alternance (2) »; à suivre

« tranche d'âge (1) »

« la Nation fixe au système éducatif l'objectif de garantir que 100 % des élèves aient acquis au terme de leur formation scolaire un diplôme ou une qualification reconnue, et d'assurer que 80 % d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat. Elle se fixe en outre comme objectif de conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. » rapport préalable au vote de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, dite loi Fillon

La proportion de diplômés dans une génération, pour une année donnée, est, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge.

L'évolution de cette proportion qui décrit parfois des dents de scie, s'apprécie mieux à moyen terme ; en effet, chaque année, l'INSEE ajuste les effectifs de la population totale qui sert de référence, et, pour un diplôme donné, les lauréats se dispersent sur plusieurs tranches d'âge comme l'illustre l'exemple suivant.

Soient dans une académie donnée 18 000 élèves de 14 à 24 ans accueillis en terminale ; en dehors des cas extrêmes, les tranches de 16 à 21 ans comptent chacune au moins 1 % de l'effectif autour d'un âge moyen de 17 ans et 9 mois :

- 52 % d'entre eux sont en terminale de bac général, ils ont en moyenne 17 ans et 3 mois ;
- 31 % d'entre eux sont en terminale de bac technologique, ils ont en moyenne 18 ans ;
- 17 % d'entre eux sont en terminale de bac professionnel, ils ont en moyenne 19 ans.

Voir « 100-80-50 », à suivre

28 mars 2012

Sigle (11), « SEGPA » : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Intégrées dans certains collèges, les SEGPA accueillent des élèves ayant des difficultés d'apprentissage graves et durables ; les candidatures sont proposées par les écoles ou les parents, et les dossiers sont examinés par une *commission départementale d'orientation*.

Les enseignements, assurés par des professeurs spécialisés, s'organisent de la 6^e à la 3^e ; ils contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

À partir de la classe de quatrième, en liaison avec des lycées et des C.F.A. de proximité, les élèves découvrent différents champs professionnels.

Si en fin de 3^e quelques élèves peuvent envisager le diplôme national du brevet (D.N.B.), la plupart passent le *certificat de formation générale* (CFG).

« tranche d'âge (2) »

Les années scolaires ne coïncident pas avec les années civiles, aussi à 11 ans, il reste encore des élèves à l'école élémentaire, mais 97 % des élèves du secondaire sont en 6^e.

L'entrée au collège dans leur 12^e année des (presque) derniers écoliers et la pratique du doublement réduit à 78 % la part des élèves de 12 ans en 5^e, à 74 % celles des 13 ans en 4^e, et à 70 % celle des 14 ans en 3^e.

L'accès aux divers parcours avec les décalages dus aux retards scolaires observés au collège et la persistance des doublements accentuent la dispersion : à 16 ans, il reste encore des collégiens alors qu'une poignée d'élèves font déjà leur entrée en classe préparatoire aux grandes écoles.

A 17 ans, les élèves occupent l'éventail des classes de lycée : terminale générale, terminale technologique, 1^{re} technologique, 1^{re} générale, 2^{nde} générale et technologique ; 1^{re} professionnelle, terminale de BEP ou de CAP, 2^{nde} professionnelle ou 1^{re} année de CAP.

A 19 ans, ceux qui n'ont pas rejoint l'université, les écoles spécialisées ou la vie active, sont en 1^{re} ou 2^e année de BTS, en 2^e année de classe préparatoire aux grandes écoles ; en terminale technologique, terminale générale, 1^{re} technologique ; en terminale professionnelle, 1^{re} professionnelle, terminale de BEP ou de CAP...

Ces éléments visant à donner un ordre de grandeur de la diversité déjà importante des situations n'intègrent pas l'enseignement agricole, l'apprentissage, ni le supérieur hors lycée.

Voir « tranche d'âge (1) », à suivre

30 mars 2012

« synecdoque »

Une synecdoque est une figure de style qui consiste à utiliser un mot dans un sens plus large ou plus restreint qu'il ne comporte habituellement.

« Il y a des difficultés persistantes de recrutement dans certains secteurs : l'orientation est un moyen de mieux répondre aux besoins du marché du travail. » ; « La mission de l'orientation est-elle de satisfaire les besoins immédiats des entreprises ? »

Dans ce contexte, le mot orientation ne désigne pas à leur modeste niveau les acteurs chargés de cette fonction, mais bien l'autorité de tutelle qui définit la politique de ses services, à savoir l'éducation nationale elle-même.

voir « polysémie (1 et suivantes) », « orientation (20) »

Avril 2012

2 avril 2012

« cycles (1) »

Le mot « primaire » ayant parfois un sens dévalorisant, on parle plus volontiers d'école « élémentaire », et donc moins affectueusement de la « maternelle » devenue « pré-élémentaire » ; écoles maternelles et élémentaires constituent le premier degré organisé en trois cycles :

- Le cycle des apprentissages premiers, en petite et moyenne sections de l'école maternelle ;
- Le *cycle des apprentissages fondamentaux*, en grande section de maternelle, puis à l'école élémentaire au cours préparatoire (CP) et au cours élémentaire 1^{re} année (CE1);
- Le cycle des approfondissements, qui correspond aux trois dernières années de l'école élémentaire : cours élémentaire 2^e année (CE2), cours moyen 1^{re} année (CM1) et cours moyen 2^e année (CM2).

à suivre

3 avril 2012

« cycles (2) »

« Le collège accueille tous les élèves ayant suivi leur scolarité élémentaire. Il leur assure, dans le cadre de la scolarité obligatoire, la formation qui sert de base à l'enseignement secondaire et les prépare ainsi aux voies de formation ultérieures. », « La formation secondaire assurée dans les lycées aux élèves prolonge celle qui est acquise dans les collèges, en développant la culture générale et les connaissances spécialisées des élèves. Elle peut comporter l'acquisition d'une qualification professionnelle et préparer à des formations ultérieures. » *articles D332-1 et D333-1 du code de l'éducation*

Même si l'appellation « secondaire » qualifie plus particulièrement les formations délivrées dans les lycées, le second degré commence par le collège dont les quatre années d'enseignement sont organisées en trois cycles :

- le *cycle d'adaptation* en 6^e ; il n'était pas rare, il y a 20 ou 30 ans, d'accueillir en 6^e des élèves de 13 voire 14 ans ; on ne passe plus aujourd'hui 8 ans à l'école élémentaire, aussi le premier objectif de la 6^e est la consolidation des acquis fondamentaux de l'école ; l'élève découvre aussi de nouvelles disciplines et méthodes ;
- le *cycle central* en 5^e et 4^e permet aux élèves d'élargir leurs savoirs et savoir-faire et de préparer leur orientation ;
- le *cycle d'orientation* en 3^e complète les acquisitions pour permettre aux élèves l'accès aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui font suite au collège.

Les enseignements sont structurés de la même façon dans l'enseignement adapté ; on distinguera donc les 6^{es}, 5^{es}, 4^{es} et 3^{es} générales, et les 6^{es}, 5^{es}, 4^{es} et 3^{es} de SEGPA.

Voir « tranche d'âge (2) », « PDMF (1) », « SEGPA » ; à suivre

« cycles (3) »

« A partir de maintenant, l'orientation devient progressive et surtout réversible. A partir de maintenant, l'orientation permettra à chacun de se déterminer en pleine connaissance de cause, selon ses goûts et ses compétences. » discours du président de la république sur la réforme du lycée au Palais de l'Elysée le 13 octobre 2009

Après le collège, le second degré se poursuit dans l'une des trois voies de formation organisées dans les lycées :

- la voie générale conduisant au baccalauréat général (Bac) ;
- la voie technologique conduisant au baccalauréat technologique (BTn) et à quelques brevets de technicien (BT) de spécialité ;
- la voie professionnelle conduisant au baccalauréat professionnel (BacPro), au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et aux derniers brevets d'études professionnelles (BEP).

Au lycée général et technologique, les trois années d'enseignement sont organisées en deux cycles :

- le *cycle de détermination* constitué par la classe de seconde générale et technologique (2GT); la mise en œuvre de la réforme atténue le caractère de prédétermination connu antérieurement; de la sorte, si les goûts et les compétences d'un élève évoluent au cours de la 2^{nde} GT par rapport au projet qu'il avait au collège, il peut être candidat à la poursuite d'études de son choix, quels que soient les enseignements d'exploration qu'il a suivis;
- un cycle terminal général, en première et terminale générales et un cycle terminal technologique en première et terminale technologiques.

voir « Bac (1) », « PDMF (1) », « enseignements d'exploration (1) » ; à suivre

Le déroulement de cette rubrique se croise avec l'annonce, ce matin, du décès de Richard Descoings, inspirateur de la réforme du lycée général et technologique.

5 avril 2012

« cycles (3bis) »

La « rénovation de la voie professionnelle » ayant été menée au pas de charge, son organisation a été arrêtée un an avant la réforme du lycée général et technologique. L'objectif essentiel était l'alignement de la durée de préparation au baccalauréat professionnel à 3 ans comme pour les baccalauréats généraux et technologiques.

Précédemment, les élèves préparaient d'abord en 2 ans un BEP, qui constituait le cycle de détermination professionnel, à l'issue duquel la moitié d'entre eux environ entraient en 1^{re} professionnelle ou technologique pour obtenir un bac 2 ans plus tard.

Si la suppression du palier BEP a favorisé le taux d'accès en 1^{re} professionnelle, l'aspect détermination a été estompé ; les élèves doivent choisir dès la 3^e le baccalauréat professionnel visé et l'accès au baccalauréat technologique est devenu exceptionnel.

La voie professionnelle comprend désormais :

- un cycle de deux ans conduisant au CAP;
- un cycle de trois ans, constitué par les classes de 2nde, 1re et terminale professionnelles, conduisant au baccalauréat professionnel; au cours de ce cycle, les élèves peuvent se présenter aux épreuves d'un certificat d'aptitude professionnelle.

voir « Bac (1) », « lycée (1 et 2) », « cycles (3) »; à suivre

- « palmares », mot latin signifiant : « ceux qui méritent la palme »
- « Les résultats d'un établissement sont une réalité complexe. [...] Cette complexité fait qu'il serait dangereux d'établir un palmarès entre les lycées ou les comparer, en n'utilisant qu'une partie des indicateurs de valeur ajoutée. » mise en garde à propos de la publication des indicateurs de résultats des lycées publiés cette semaine sur le site du ministère

Malgré cette incitation à la prudence, la presse s'empare des données mises à la disposition du public pour réaliser des classements et des déclassements pour le moins hasardeux.

Pour chaque établissement, en fonction de son environnement économique et social, de sa structure (taille, bacs préparés), des caractéristiques des élèves accueillis, de son projet pédagogique, on observe donc des résultats à partir desquels le ministère publie 3 indicateurs :

- le taux de réussite au baccalauréat ; c'est le plus direct, mais il gagne à être nuancé ;
- le taux d'accès de seconde et de première au baccalauréat ; il ne suffit pas « d'entrer en 2^{nde} », il faut encore arriver, ou être amené jusqu'en terminale, parfois après avoir doublé ;
- la proportion de bacheliers parmi les sortants : elle indique la possibilité, en cas d'échec au bac, de doubler dans l'établissement, et, en creux, le taux d'abandons ou de réorientations précoces ; elle peut aussi témoigner de la stabilité ou les migrations de la population environnante.

Une statistique, c'est un nombre qui décrit une observation ; la réussite au bac, objet de notre observation, c'est celle des élèves ; elle est liée à leur niveau scolaire au sortir du collège, à leur âge, à leur origine sociale, à leur sexe...

La contribution de l'élève lui-même à sa réussite peut être favorisée par une équipe pédagogique qui stimule ses qualités et l'aide à surmonter ses difficultés ; aussi, chacun des trois résultats est assorti d'un indicateur de « valeur ajoutée » : en fonction des caractéristiques des élèves, l'établissement peut favoriser ou non leur réussite ; cet indicateur quantifie ce qui se passe entre les élèves et les équipes pédagogiques ; son évolution d'une année à l'autre peut constituer une évaluation du projet pédagogique.

Les indicateurs, alliés à des données locales, peuvent ainsi donner lieu à une analyse par les acteurs de l'éducation eux-mêmes du fonctionnement de l'ensemble lycées-collèges d'un bassin.

Dans la presse, c'est surtout le taux de réussite au baccalauréat, facile à comprendre, qui donne lieu à des classements locaux. Certaines publications prétendent aider les parents à choisir le bon lycée pour leur enfant ; mais à défaut de pouvoir analyser ce qui a généré les « chiffres », ils partent de ces chiffres pour générer des notes, des catégories, des comparaisons... Les résultats de ces calculs surréalistes peuvent surprendre ceux qui connaissent le fonctionnement des établissements concernés.

Ce ne sont pas ces palmes qui aideront les élèves à se tresser leur couronne de lauriers.

Voir « orientation (10) », « orientation (6) », « tranche d'âge (1) »

« **3-5-8** » : 3 ans, 5 ans, 8 ans ou :

« LMD »: licence, master, doctorat, « cycles (4) »

« J'ai un bac+50 en chanson. » Henri Salvador

Le sens qu'a l'adjectif « tertiaire » dans le contexte économique (à suivre) est devenu dominant, mais les études au-delà du secondaire ont toujours été qualifiées de supérieures, c'est à dire supérieures au bac.

Depuis 2006, toutes les universités et les grands établissements français sont entrés dans la nouvelle architecture européenne des diplômes.

Les formations universitaires sont organisées en semestres. Chaque semestre permet d'obtenir 30 crédits capitalisables et transférables ou « E.C.T.S. » (European Credit Transfert System), communs à de nombreux pays européens.

Les études supérieures sont organisées en cycles dont le nombre et la durée peuvent varier :

- le premier cycle dure généralement 3 ans et permet d'obtenir le grade de licence ;
- le deuxième cycle dure généralement 2 ans et permet d'obtenir le grade de master ;
- le troisième cycle dure généralement 3 ans et permet d'obtenir le grade de doctorat.

Voir « cycles (1, 2 et 3) », à suivre

11 avril 2012

Sigle (13), « CPGE » : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

« La voie royale » expression qui se perd un peu

Pour former les cadres les plus qualifiés de la Nation, l'Etat a créé dès le XVI^e siècle des « grandes écoles » dans un certain nombre de spécialités civiles et militaires.

Certaines de ces écoles, qui ne sont plus royales, ont survécu à la période révolutionnaire au cours de laquelle ont été créés le Conservatoire national des arts et métiers et l'Ecole polytechnique ; aux côtés des établissements les plus anciens et les plus prestigieux, il existe aujourd'hui plusieurs centaines d'écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Les études se déroulent généralement en deux temps :

- 2 ans de *préparation* dans un lycée à l'issue desquelles s'effectue une sélection, le plus souvent sous forme de concours ;
- 3 ans d'études dans l'école (5 ans pour les écoles vétérinaires).

Il y a trois filières de classes préparatoires : économiques, scientifiques et littéraires, avec pour chacune plusieurs voies correspondant aux divers types d'écoles envisagés ; des voies spécifiques accueillent les bacheliers technologiques, voire des bacheliers professionnels.

Certaines écoles accueillent directement des bacheliers, après sélection sur dossier ou concours, pour des études en 5 ans ; les deux premières années comportent majoritairement des enseignements généraux : ce sont des « prépas intégrées » à l'issue desquelles un choix de spécialités internes à l'école est proposé.

Voir « cycles (4) », à suivre

Sigle (14), « BTS » : Brevet de Technicien Supérieur

« Pas de lycée sans BTS! » dans les années 1990, ce parti pris a contribué à augmenter le taux d'accès à l'enseignement supérieur, et, en amont, à aspirer certaines catégories d'élèves vers le niveau bac

Jusque la première moitié du XX^e siècle, il n'existait pratiquement pas de formations intermédiaires entre le CAP et le diplôme d'ingénieur ; en 1926 est créé un brevet professionnel accessible aux élèves ayant déjà une première formation professionnelle et aux ouvriers désirant s'élever dans la hiérarchie ; en 1952 apparaît le *brevet de technicien*, intermédiaire entre le CAP ou le brevet professionnel et le diplôme d'ingénieur ; en 1962, une trentaine de brevets de technicien sont transformés en brevets de technicien supérieur créés la même année ; il n'existe plus que 3 brevets de technicien dans des domaines artistiques, les autres ont été fondus dans les domaines des différents bacs technologiques ou transformés en bacs professionnels.

Les BTS se préparent essentiellement dans des lycées. Ils constituent une poursuite naturelle d'études pour les bacheliers technologiques ; les bacheliers professionnels ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit dans un domaine compatible. Les études durent 2 ans, il y a aujourd'hui plus de 130 spécialités de BTS.

A l'issue du BTS, une petite moitié des étudiants poursuit des études, principalement en licence professionnelle pour accéder au « bac+3 ». Un passage par une « prépa ATS (adaptation technicien supérieur) » en un an est recommandé pour concourir aux écoles d'ingénieur dans l'industrie ; il en est de même vers les écoles d'agronomie voire vétérinaires pour les titulaires d'un BTS agricole (BTSA).

Voir « cycles (4) », « CPGE » ; à suivre

13 avril 2012

Sigle (14), « **DUT** » : Diplôme Universitaire de Technologie

En 1966, au sein des universités, sont créés les instituts universitaires de technologie (IUT) ; la formation y est plus générale que celle des techniciens mais moins théorique que celle des facultés, et plus spécialisée que celle des ingénieurs. Ces caractéristiques offrent un débouché supplémentaire aux titulaires du baccalauréat de technicien (devenu aujourd'hui bac technologique) créé en 1965.

Le public potentiel est donc le même que celui des BTS : les bacheliers technologiques, mais on rencontre dans les IUT une proportion significative de bacheliers généraux et pratiquement pas de bacheliers professionnels. Université oblige, les études durent 4 semestres, avec quelques possibilités d'évolution de l'orientation. Il existe une quarantaine de spécialités de DUT.

Après l'obtention du DUT, 8 étudiants sur 10 poursuivent des études, vers une licence professionnelle, mais aussi vers des masters et des écoles d'ingénieur, avec ou sans passage par une « prépa ATS ».

Voir « orientation (3) », « cycles (4) », « BTS », « CPGE »

« primaire »

- « Autrefois, la France s'appelait la Gaule et était couverte de forêts. » affirmation historiquement inexacte, mais ayant figuré dans de nombreux manuels scolaires ; les zones boisées sont plus étendues, mieux entretenues et exploitées aujourd'hui qu'il y a vingt siècles.
- « Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. » *définition de l'INSEE*

La population active agricole qui représentait 36 % de la population active en 1946, n'en représente plus que 3 %; l'agriculture reste un secteur important, mais sa part relative dans la production française est passée de 13,4 % en 1950 à 2,3%.

(ne pas voir) « cycles (1) »

17 avril 2012

- « secondaire (1) » + Sigle (15), « IAA » : Industries Agricoles et Alimentaires
- « Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction). » *définition de l'INSEE*

Les industries agricoles et alimentaires représentent environ 15 % des productions industrielles ; le travail des viandes arrive en tête avec un tiers de la production, suivi du lait, des boissons, de la fabrication d'aliments pour animaux... Les exigences en termes de normes sanitaires, de conformité, de qualité ouvrent des perspectives d'emploi aux étudiants scientifiques de toutes spécialités.

voir « primaire », à suivre

18 avril 2012

- « secondaire (2) » + Sigle (16), « BTP » : Bâtiment et Travaux Publics
- « Quand le bâtiment va, tout va. » dicton décrivant un thermomètre visible de la bonne santé économique de notre pays ; depuis les éphémères ateliers nationaux, instaurés au temps de Lamartine (poète et homme politique), l'Etat a souvent programmé des grands chantiers pour relancer une conjoncture intérieure maussade.

Outre les industries, la *construction* est un autre fleuron du secteur secondaire ; les deux domaines, le bâtiment et les travaux publics, ont des métiers, des techniques et des tâches communes, mais aussi des particularités. Ces domaines ne sont plus maintenant cantonnés à l'intérieur de nos frontières.

Le bâtiment, avec 94 % d'entreprises artisanales, réalise 95 % de son chiffre d'affaires en France, pour construire, mais aussi améliorer et entretenir, des logements individuels ou collectifs, des immeubles à usage administratif ou commercial, agricole ou industriel. Les travaux à l'étranger se déroulent pour 76 % en Europe et 14 % en Asie.

Les routes, les travaux électriques, l'eau et assainissement sont les principales activités des travaux publics; nos entreprises (dont 3 figurent parmi les 10 premiers groupes internationaux) réalisent 37 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger, dont 47 % en Europe, 17 % en Afrique, 15 % en Amérique du Nord...

voir « primaire », « secondaire (1) »

En prolongement de l'étalement des vacances, le mot du jour part à son tour à la recherche du printemps ; vous le retrouverez le 9 mai prochain.

Pendant ce temps vous pouvez nous dire qui vous êtes, en quoi vous êtes concerné par l'orientation, quel intérêt portez-vous à cette rubrique...

De même, si vous avez lu ou entendu une phrase ou eu connaissance d'une situation à propos d'orientation sur laquelle vous souhaitez des éclaircissements, envoyez-nous la phrase ou décrivez-nous la situation en précisant le contexte.



Meuse, chatons de saule

Mai 2012

9 mai 2012

« tertiaire (1) »

Par définition, le secteur tertiaire regroupe toutes les activités qui ne sont ni agricoles ni industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Ces activités sont très variées : le commerce (achat et revente sans transformation du produit, ou interventions minimes), les transports, les activités financières et immobilières, les assurances, l'administration, l'éducation, la santé, l'action sociale, services aux entreprises et aux particuliers (recherche et développement, conseils et assistance, services juridiques, services opérationnels, postes et télécommunications, hôtels et restaurants, activités récréatives, culturelles et sportives, services personnels et domestiques...).

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », à suivre

10 mai 2012

« tertiaire (2) »

« Le CIO est un service public et gratuit de l'Education nationale. » Tous les services publics ne sont pas gratuits : transports, postes et télécommunications, soins hospitaliers... De plus, même s'il existe une certaine confusion, notamment en période de revendications, tous les services publics ne sont pas assurés par des fonctionnaires appartenant à une administration.

On distingue aujourd'hui les « services marchands », lorsqu'on les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Les « services non marchands » correspondent à des prestations fournies gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs : éducation, santé, action sociale, administration.

Les services « gratuits » pour les usagers ont néanmoins un coût, mutualisé, supporté dans la plupart des cas par le contribuable ; ils ont aussi une valeur ajoutée réelle constituée par leur disponibilité et leur accessibilité au moment où les entreprises ou les particuliers en ont besoin : voies de circulation, formation...

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », « tertiaire (1) », à suivre

11 mai 2012

« tertiaire (3) »

« L'économie se tertiarise de plus en plus », « les métiers manuels sont en perte de vitesse » expressions décrivant l'apparence des choses

Parmi ce qu'on appelle les « services opérationnels aux entreprises » dont la part augmente dans les tableaux statistiques sur l'évolution des activités économiques, il y a la location de matériel, mais aussi le recrutement et la fourniture de personnel, la sécurité, le nettoyage, l'assainissement, la voirie et la gestion des déchets.

De nombreuses activités assurées précédemment par les entreprises elles-mêmes sont confiées à des sociétés de service ; c'est ainsi que le recours à des maçons, des soudeurs, des tourneurs mis à disposition par les agences d'intérim vient augmenter la part du tertiaire.

Les administrations et les collectivités territoriales recrutent également, dans des proportions variables selon leur vocation, des techniciens et des ouvriers professionnels.

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », « tertiaire (1 et 2) »